

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

S²LOW

ID : 974-249740101-20250630-2025_044_CC_19-DE



Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) du Territoire de l'Ouest

PLAN D'ACTION

PCAET APPROUVÉ EN
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/06/2025



Orientation 1 : Développer les mobilités alternatives et décarbonées sur**Objectif 1 : Réduire les déplacements en voiture et développer des solutions de mobilités nouvelles**

1.1 Réduire la place de la voiture sur le territoire

1.2 Encourager l'aménagement du travail auprès des entreprises pour réduire les déplacements pendulaires

1.3 Encourager le développement des mobilités innovantes

Objectif 2 : Accroître la mobilité collective et douce

2.1 Améliorer la performance des transports en commun

2.2 Développer une offre encourageant l'usage du vélo

Orientation 2 : Baisser les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables**Objectif 3 : Renforcer la qualité de l'offre de logements existants et nouveaux**

3.1 Améliorer l'habitat : mettre en œuvre un service public d'amélioration de l'habitat et résorber les situations d'indignité

Objectif 4 : Agir en faveur d'une maîtrise de l'énergie

4.1 Améliorer la rénovation des locaux tertiaires

4.2 Améliorer la compétitivité industrielle en agissant sur l'énergie

Objectif 5 : Accompagner le potentiel de développement en matière d'énergies renouvelables

5.1 Élaborer un schéma directeur des énergies et des réseaux pour le territoire

Orientation 3 : Aménager un territoire résilient**Objectif 6 : Bâtir un nouveau modèle d'aménagement adapté à nos spécificités territoriales et climatiques**

6.1 Faire un SCoT-AEC ambitieux et permettant un rééquilibrage de l'armature territoriale

6.2 Intégrer des exigences climat-air-énergie et de biodiversité dans toutes les opérations d'aménagement

Objectif 7 : Adopter une gestion durable et responsable des ressources

7.1 Préserver et restaurer les ressources en eau et les sols

Objectif 8 : Protéger notre territoire et nos populations face aux chocs climatiques

8.1 Protéger le territoire contre les submersions et le recul du trait de côte

8.2 Protéger le territoire contre les inondations

8.3 Permettre un aménagement adapté à Mafate

Objectif 9 : Préserver nos milieux aquatiques et notre biodiversité

9.1 Protéger et restaurer les milieux aquatiques, la biodiversité et les espaces naturels

Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable**Objectif 10 : Intensifier la politique "zéro-déchet"**

10.1 Soutenir les démarches d'écologie industrielle en zone d'activité

10.2 Réduire la quantité de déchets produite et renforcer le réemploi

10.3 Lutter contre le gaspillage alimentaire

Objectif 11 : Orienter le tourisme vers le durable et la clientèle locale

11.1 Élaborer une stratégie touristique durable et résiliente

Objectif 12 : Accompagner la transition vers une agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement

12.1 Soutenir l'agriculture durable et de proximité sur le territoire

12.2 Accompagner les Hauts vers un développement respectueux de leur authenticité et de leurs spécificités

Objectif 13 : Diversifier le modèle économique de l'Ouest vers plus de solidarité, de circularité et de durabilité

13.1 Soutenir les projets mixant ESS et dimensions AEC

Objectif 14 : Affirmer l'Ouest comme une économie d'innovation et de savoirs

14.1 Faire du Territoire de l'Ouest un territoire précurseur en matière d'innovations liées au changement climatique

Orientation 5 : Assurer la préservation de la qualité de l'air**Objectif 15 : Améliorer la connaissance sur l'état de la qualité de l'air sur le territoire**

15.1 Renforcer les moyens de surveillance afin d'améliorer les données sur la qualité de l'air

Objectif 16 : Sensibiliser et informer la population et les acteurs locaux aux enjeux de la qualité de l'air

16.1 Informer et sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air

Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET**Objectif 17 : Structurer une gouvernance pérenne en charge de la mise en œuvre du PCAET**

17.1 Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie

17.2 Assurer le pilotage et le portage de la politique climat-air-énergie

17.3 Mettre en place un système de suivi et d'évaluation du PCAET

17.4 Financer la politique Climat Air Énergie et réaliser une évaluation climat du budget

Objectif 18 : Sensibiliser et former les acteurs du territoire et le grand public sur les enjeux liés aux thématiques climat-air énergie

18.1 Mettre en place un programme de formation énergie-climat pour les agents

18.2 Mettre en place un programme et de sensibilisation de formation énergie-climat pour les élus

18.3 Impulser une politique d'éducation populaire en faveur de la transition écologique

18.4 Organiser un grand événement annuel autour du Climat sur le Territoire de l'Ouest

18.5 Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire

Objectif 19 : Montrer l'exemplarité du Territoire de l'Ouest et des communes membres

19.1 Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique

19.2 Montrer l'exemplarité de la collectivité sur son patrimoine et ses compétences

19.3 Montrer l'exemplarité de la collectivité dans sa mobilité

Orientation 1 : Développer les mobilités alternatives et décarbonées sur le territoire

Objectif 1 : Réduire les déplacements en voiture et développer des solutions de mobilités nouvelles

Action 1.1 Réduire la place de la voiture sur le territoire



Description de l'action

Pour réduire le recours à la voiture sur le territoire la collectivité doit conduire des actions régulières de promotion et d'information pour une mobilité efficace et active à l'échelle de l'ensemble de son territoire.

Elle doivent s'associer pour cela à l'ensemble des acteurs impliqués dans le domaine de la mobilité.

Elle doit évaluer, constater des évolutions positives, et communiquer ainsi l'évolution des parts modales associées à l'ensemble des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle (vélo, marche, transports publics, covoiturage...).

En collaboration avec les communes et la Région, le Territoire de l'Ouest doit encourager la mise en œuvre d'actions destinées à limiter et réduire le trafic sur les axes principaux, réduire les vitesses dans certaines zones et améliorer la qualité des espaces publics. Il s'agit notamment, à travers l'acquisition d'outil de gestion du trafic d'une part, de la signalétique, la restructuration et le réaménagement de la voirie et des espaces publics d'autre part, de privilégier les usagers les plus vulnérables tels que les piétons et cyclistes ainsi que de redynamiser les commerces de proximité.

La collectivité et ses partenaires doivent proposer des offres multiples et complémentaires favorisant la multimodalité et l'intermodalité (auto-partage, co-voiturage, parkings relais, location de vélos...). La tarification et les modalités d'utilisation des services doivent être attractives et simples pour limiter le recours à la voiture individuelle.



Actions opérationnelles

- Organiser des événements "journée sans voiture"
- Sensibiliser sur les avantages du covoiturage et organiser des événements annuels ou défis pour promouvoir le covoiturage
- Utiliser les outils numériques pour favoriser le covoiturage (application)
- Accompagner les communes dans le développement des zones sans voiture dans les centre-villes
- Intégrer les modes doux comme la marche dans les projets d'aménagement
- Intégrer le covoiturage dans une offre globale multimodale incluant les transports en commun (MAAS)
- Proposer des places de stationnement réservées au covoiturage sur le foncier du Territoire de l'Ouest.
- En support à la Région: Participer à la mise en place des services sur les parkings de covoiturage (parc à vélos, toilettes, ...)

Pilote de l'action

Direction de la mobilité

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maître d'ouvrage

Avancement

À venir



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

A définir

Financeurs

Territoire de l'Ouest

Partenaires

SMTR, Communes, Région

Moyens humains et techniques

1 etp

Cibles

Grand public et associations

Calendrier

2025

2030



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Part modale des déplacements intermodaux

Indicateurs existants ?

Oui

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Tous les 10 ans

Objectifs chiffrés

GES: -1% par an

Résultats attendus

Réduction des émissions de gaz à effet de serre



Action contribuant au Label CAE

Chapitres Label CAE

- 4.1.1 Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire
- 4.2.2 Réguler le trafic, réduire la vitesse et valoriser l'espace public
- 4.3.4 Développer l'offre multimodale et l'intermodalité



Indicateurs Label CAE

Part modale des déplacements intermodaux
Part de voiries "apaisées"

Orientation 1 : Développer les mobilités alternatives et décarbonées sur le territoire

Objectif 1 : Réduire les déplacements en voiture et développer des solutions de mobilités nouvelles

Action 1.2 Encourager l'aménagement du travail auprès des entreprises pour réduire les déplacements pendulaires

Description de l'action

La collectivité conduit des actions régulières de promotion et d'information pour une mobilité efficace et active à l'échelle de l'ensemble de son territoire. Elle s'associe pour cela à l'ensemble des acteurs impliqués dans le domaine de la mobilité.

La collectivité et ses partenaires proposent des offres multiples et complémentaires favorisant la multimodalité et l'intermodalité (auto-partage, co-voiturage, parkings relais, location de vélos...). La tarification et les modalités d'utilisation des services doivent être attractives et simples pour limiter le recours à la voiture individuelle.

Actions opérationnelles

DMT
 •Développer des plans de mobilité au sein des entreprises et inter-entreprises - mutualiser les moyens

DEI (Direction de l'Économie et de l'innovation)
 •Inciter et soutenir les entreprises à mettre en place des mobilités douces dans les ZAE
 •Soutenir la mise en place d'espaces de coworking et de services sur les projets portés par le Territoire de l'Ouest (pépinières)

Pilote de l'action
 Direction de la mobilité / Direction de l'Économie et de l'Innovation

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maître d'ouvrage

Avancement

À venir

Modalités de mise en oeuvre

Coût global
 À évaluer
Financeurs
 Territoire de l'Ouest, Fonds vert
Partenaires
 Direction de l'Économie et de l'innovation

Moyens humains et techniques
 À déterminer

Cibles
 Acteurs économiques

Calendrier

Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat
 Part modale des déplacements intermodaux

Indicateurs existants ?
 Oui

Fréquence de mise à jour des indicateurs
 Tous les 10 ans

Objectifs chiffrés	Résultats attendus
GES: -1% par an	Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Action contribuant au Label CAE

Chapitres Label CAE

4.1.1 Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire
 4.3.4 Développer l'offre multimodale et l'intermodalité



Indicateurs Label CAE

Part modale des déplacements intermodaux

Orientation 1 : Développer les mobilités alternatives et décarbonées sur le territoire

Objectif 1 : Réduire les déplacements en voiture et développer des solutions de mobilités nouvelles

Action 1.3 Encourager le développement des mobilités innovantes

Description de l'action

La collectivité conduit des actions régulières de promotion et d'information pour une mobilité efficace et active à l'échelle de l'ensemble de son territoire. Elle s'associe pour cela à l'ensemble des acteurs impliqués dans le domaine de la mobilité.

La collectivité et ses partenaires proposent des offres multiples et complémentaires favorisant la multimodalité et l'intermodalité (auto-partage, co-voiturage, parkings relais, location de vélos...). La tarification et les modalités d'utilisation des services doivent être attractives et simples pour limiter le recours à la voiture individuelle.

Actions opérationnelles

<p>DMT</p> <ul style="list-style-type: none"> •Véhicules électriques : soutenir le développement des infrastructures de recharge (en lien avec le SILELEC et le SDIRVE) •Evaluer les possibilités de développer le train/tramway (en lien avec la Région) •Evaluer la possibilité de développer du transport par câble : poursuivre les études d'opportunité pour un schéma directeur <p>Ecocité</p> <ul style="list-style-type: none"> •Stratégie d'actions pour le développement d'une mobilité durable à l'Étang de Saint-Paul •Mettre en place une maison de l'écomobilité et une application sportive innovante - urban training <p>GPMDLR - Transport maritime et décarbonation :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Etendre la démarche "Environnemental Ship Indep" ESI du GPMDLR dans les autres ports de l'Océan Indien pour encourager les navires propres avec une escale à Port Réunion (branchement à quai) 	<p>Pilote de l'action</p> <p>Direction de la mobilité</p> <p>Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest</p> <p>Accompagnement et soutien</p> <p>Avancement</p> <p>À venir</p>
---	---

Modalités de mise en oeuvre

<p>Coût global</p> <p>À évaluer</p> <p>Financeurs</p> <p>Territoire de l'Ouest, Fonds vert</p> <p>Partenaires</p> <p>GIP Ecocité / GPMDLR</p>	<p>Moyens humains et techniques</p> <p>À déterminer</p> <p>Cibles</p> <p>Grand public et associations</p> <p>Calendrier</p> <div style="display: flex; align-items: center; gap: 20px;"> <div style="background-color: #2e8b57; color: white; padding: 5px 10px; border-radius: 10px;">2024</div> <div style="width: 100px; height: 10px; background: linear-gradient(to right, #2e8b57, #2e8b57);"></div> <div style="background-color: #2e8b57; color: white; padding: 5px 10px; border-radius: 10px;">2030</div> </div>
--	---

Indicateurs de suivi et de résultat

<p>Indicateurs de suivi et de résultat</p> <p>Part modale des déplacements intermodaux</p>	<p>Indicateurs existants ?</p> <p>Oui</p>	<p>Fréquence de mise à jour des indicateurs</p> <p>Tous les 10 ans</p>
---	--	---

Objectifs chiffrés	Résultats attendus
GES: -1% par an	Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Action contribuant au Label CAE

<p>Chapitres Label CAE</p> <p>4.1.1 Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire</p> <p>4.3.4 Développer l'offre multimodale et l'intermodalité</p>		<p>Indicateurs Label CAE</p> <p>Part modale des déplacements intermodaux</p>
---	--	---

Orientation 1 : Développer les mobilités alternatives et décarbonées sur le territoire

Objectif 2 : Accroître la mobilité collective et douce

Action 2.1 Améliorer la performance des transports en commun

Description de l'action

La collectivité souhaite développer et améliorer les performances du service public de transports publics dans une perspective d'augmentation de son usage et de diminution du recours à la voiture. Le développement et l'amélioration du service public passe par une augmentation du niveau de fréquence, la qualité des connexions, une densification du maillage, une tarification attractive, un bon service de bus de nuit, la qualité des points d'arrêt ainsi que des véhicules de transport.

Actions opérationnelles

- Restructuration du réseau (scolaire et urbain, améliorer la desserte des Hauts, TAD)
- Dépôts : envisager la mise en place d'un nouveau dépôt Kar'Ouest à Cambaie et réhabiliter le dépôt de La Possession
- Renouvellement du parc : réaliser un plan de renouvellement et verdir le parc, en intégrant les problématiques de stationnement et de recharge et en anticipant les technologies de demain (électrique, hydrogène)
- Faire des aménagements privilégiant le TCSP (priorisation, couloir bus)
- Favoriser l'intermodalité
- Améliorer l'accès à l'information du réseau (horaires, lignes, ...)
- Référencer l'ensemble du réseau de transport en commun Kar'Ouest sur Google Maps
- Créer un réseau de BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) :
- Finaliser les études de programmation BHNS +les études sur l'électrique et l'hydrogène
- Envisager l'acquisition de bus pour les lignes BHNS
- Créer des pôles d'échanges P+R et arrêts pour la ligne BHNS
- Se fixer un objectif de quantité de bus, de km de voies dédiées aux bus

Pilote de l'action
Direction de la mobilité TO

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest
Maître d'ouvrage

Avancement
En cours

Modalités de mise en oeuvre

Coût global

30,8 millions d'euros

Financeurs

Territoire de l'Ouest

Partenaires

SEMTO, Le Port, Région, FEDER

Moyens humains et techniques

À déterminer

Cibles

Grand public et associations

Calendrier



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Part modale des déplacements intermodaux
Fréquentation des transports en commun

Indicateurs existants ?

Oui

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés	Résultats attendus
GES: -0,4% par an	Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Action contribuant au Label CAE

Chapitres Label CAE

4.3.3 Proposer une offre de transports publics attractive et de qualité



Indicateurs Label CAE

Part modale des déplacements intermodaux
Fréquentation des transports en commun
Maillage du territoire par les transports en commun

Orientation 1 : Développer les mobilités alternatives et décarbonées sur le territoire

Objectif 2 : Accroître la mobilité collective et douce

Action 2.2 Développer une offre encourageant l'usage du vélo

Description de l'action

Pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, la collectivité développe le réseau cyclable, la signalisation et le stationnements associés et aménage la voirie afin d'encourager le développement de ce mode de déplacement.

Actions opérationnelles

- DMT:
- Mettre en place un régime d'aide à l'acquisition de VAE pour les habitants
 - Renforcement de la flotte de VTT à assistance électrique et VAE pour le service de location moyenne / longue durée
 - Faire vivre l'application Geovelo
 - Renforcer le mobilier vélo (arceaux, signalisation)
 - Développer les infrastructures (pistes cyclables dédiées et sécurisées) et les intermodalités
 - Pérenniser la rando vélo intercommunale
 - Référencer le réseau vélo sur Google maps
 - Déployer l'emport velo
 - Mener une expérimentation de VAE Cargo pour les PME

Pilote de l'action

Direction de la mobilité TO

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maître d'ouvrage

Avancement

En cours

DMT / Communes :

Développer l'intermobilité entre commune en jouant un rôle de coordonnateur pour les initiatives prises par les communes (trotinettes, vélo, sccoter en libre service...)

Modalités de mise en oeuvre

Coût global

1,093 millions d'euros

Financeurs

Territoire de l'Ouest

Partenaires

Communes

Moyens humains et techniques

À déterminer

Cibles

Grand public et associations

Calendrier



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Mise en service des VAE
Nombre des vélos loués par an

Indicateurs existants ?

Oui

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés	Résultats attendus
GES: -0,2% par an	Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Action contribuant au Label CAE

Chapitres Label CAE

4.3.2 Développer le réseau et les infrastructures cyclables



Indicateurs Label CAE

Part de voiries aménagées pour les cycles
Nombre de places de stationnement vélo (hors pince-roues), pour 100 habitants

Orientation 2 : Baisser les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables

Objectif 3 : Renforcer la qualité de l'offre de logements existants et nouveaux

Action 3.1 Améliorer l'habitat : mettre en œuvre un service public d'amélioration de l'habitat et résorber les situations d'indignité



Description de l'action

La collectivité possède un ou des dispositifs structurant la politique de construction et de rénovation des bâtiments (résidentiels et tertiaires) sur son territoire, visant à promouvoir la performance climat-air-énergie.

Cette politique hiérarchise les priorités d'actions, et fixe des objectifs chiffrés opérationnels et territorialisés (nombre, type de bâtiments et niveau de performances...), en accord avec les objectifs nationaux (déclinaison du plan de rénovation énergétique de l'habitat notamment).

La stratégie locale est formalisée : dans un programme local de l'habitat (PLH), dans une stratégie de rénovation du tertiaire ou dans les documents de cadrage d'un espace conseil France Rénov, par exemple. Elle est construite de façon transversale et intégrée avec la planification des déplacements, l'aménagement du territoire, la planification urbaine et le plan climat air énergie territorial.



Actions opérationnelles

Actions du PLH:

- Intégrer dans le diagnostic du Programme Local de l'Habitat des éléments sur la performance énergétique du parc bâti neuf et existant
- Intégrer des exigences de performance énergétique auprès des bailleurs sociaux sur les bâtiments existants dans le cadre du PLH 4 par le biais des financements de construction/réhabilitations
- Indiquer la performance thermique de l'habitat comme un objectif du PLH
- Intégrer des prescriptions sur la rénovation énergétique
- Accompagner le programme de réhabilitation du parc locatif social (Ex: Garanties d'emprunts)

Contribuer à la mise en œuvre le SPRH (Service Public de Rénovation de l'Habitat) :

- Mettre en place des actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements sur tout le territoire
- Renforcer l'information des ménages et l'accompagnement dans leur parcours de rénovation
- Évaluer et communiquer sur les résultats effectifs

Résorber les situations d'indignité identifiées dans les logements :

- Lutter contre l'habitat indigne
- Mettre en œuvre les actions du PILHI - Déclinaison des actions de la convention cadre PILHI 2019/2025
- Mise en œuvre du Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat (FMAH) au travers de travaux d'amélioration de l'habitat indigne

Pilote de l'action

Service Habitat
Service Planification et Stratégie Territoriale

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maître d'ouvrage

Avancement

PLH 3 : évaluation à mi-parcours en cours /
Travaux PLH 4 à compter de 2026
LHI en cours / Rénovation énergétique en
cours / SPRH à venir



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

LHI : chantiers régie : 30 x 5000euros = 150 000,00euros

Financeurs

DEAL/ FAP/ CAF/ 5 communes/TO

Partenaires

DEAL/ FAP/ CAF/ 5 communes / AIVS

Moyens humains et techniques

PLH = 1ETP, Rénovation énergétique = 1 ETP, LHI = 6,5 ETP

Cibles

Rénovation énergétique = tout public / LHI: critères de ressources ANAH

Calendrier

LHI: 2013 / Rénovation
énergétique: 2022
PLH 4 : 2026 SPRH: 2025

Travaux PLH 4 : 2027-2028
Rénovation énergétique:
2024



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Orientation et objectif PLH 4 dédiés
Nb de conseils portés par commune et type d'acte
Nb de logements sortis d'HI

Indicateurs existants ?

Oui

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le



ID : 974-249740101-20250630-2025_044_CC_19-DE

Objectifs chiffrés

Résultats attendus

LHI : 30 chantiers régie à l'année

Amélioration des conditions d'habitat, sortie d'indignité

SARé jusqu'à fin 2024 :

- 150 actes A1, information de premier niveau

- 100 actes A2, information personnalisé

Réduction des consommations énergétiques



Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

1.2.4 Planifier la rénovation des bâtiments résidentiels et tertiaires

et la construction durable sur le territoire

6.2.2 Prévenir et lutter contre la précarité énergétique

6.2.3 Accompagner les particuliers pour la rénovation et la

construction durable de leur logement (habitat individuel et

collectif)



Indicateurs Label CAE

Nombre de logements rénovés
énergétiquement (nombre logements
rénovés/100 logements existants)

Orientation 2 : Baisser les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables

Objectif 4 : Agir en faveur d'une maîtrise de l'énergie

Action 4.1 Améliorer la rénovation des locaux tertiaires



Description de l'action

La collectivité possède un ou des dispositifs structurant la politique de construction et de rénovation des bâtiments (résidentiels et tertiaires) sur son territoire, visant à promouvoir la performance climat-air-énergie.

Cette politique hiérarchise les priorités d'actions, et fixe des objectifs chiffrés opérationnels et territorialisés (nombre, type de bâtiments et niveau de performances...), en accord avec les objectifs nationaux (déclinaison du plan de rénovation énergétique de l'habitat notamment).

La stratégie locale est formalisée : dans un programme local de l'habitat (PLH), dans une stratégie de rénovation du tertiaire ou dans les documents de cadrage d'un espace conseil France Renov, par exemple. Elle est construite de façon transversale et intégrée avec la planification des déplacements, l'aménagement du territoire, la planification urbaine et le plan climat air énergie territorial.

La collectivité a un rôle d'animateur territorial à jouer pour impulser une dynamique sur le territoire afin d'agir indirectement sur les déperditions énergétiques des bâtiments tertiaires.

Les acteurs du secteur tertiaire privé notamment sont incités et accompagnés pour l'amélioration des performances énergétiques et climatiques de leurs locaux.



Actions opérationnelles

Sur les opérations maîtrisées par le Territoire de l'Ouest:

- Disposer d'un diagnostic sur l'état du parc bâti tertiaire du territoire
- Planifier la rénovation des bâtiments tertiaires et la construction durable sur le territoire

Sur le territoire :

- Intégrer dans le SCoT des orientations et/ou des recommandations visant à favoriser la construction et la rénovation performante des locaux tertiaires et des activités logistiques

- Encourager et accompagner les communes volontaires dans leurs actions de maîtrise de l'énergie sur le patrimoine public

Pilote de l'action

DATPH

Service Développement Territorial des Hauts et Appui aux Territoires
Service Planification et Stratégie Territoriale

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maitre d'ouvrage ou en accompagnement et soutien

Avancement

À venir



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

À évaluer

Financeurs

Territoire de l'Ouest, ADEME

Partenaires

Direction de l'Économie et de l'innovation

Moyens humains et techniques

À déterminer

Cibles

Acteurs économiques du secteur tertiaire

Calendrier

2025

2030



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Nb de locaux tertiaires rénovés soutenus par la collectivité

Indicateurs existants ?

À identifier

Objectifs chiffrés

GES: -1% par an

Résultats attendus

Réduction des consommations énergétiques

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 974-249740101-20250630-2025_044_CC_19-DE



Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

1.2.4 Planifier la rénovation des bâtiments résidentiels et tertiaires et la construction durable sur le territoire

6.2.4 Accompagner les acteurs du secteur tertiaire pour la rénovation et la construction durable de leurs locaux



Indicateurs Label CAE

Nb de locaux tertiaires rénovés soutenus par la collectivité

Orientation 2 : Baisser les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables

Objectif 4 : Agir en faveur d'une maîtrise de l'énergie

Action 4.2 Améliorer la compétitivité industrielle en agissant sur l'énergie



Description de l'action

La collectivité a un rôle d'animateur à jouer pour impulser une dynamique sur le territoire afin d'agir indirectement sur l'accompagnement des actions d'efficacité énergétique des industriels sur les process en priorité, et par la substitution d'énergie fossile par des énergies renouvelables (biomasse par exemple).



Actions opérationnelles

- Réaliser un diagnostic sur l'état du parc et les postes de consommations d'énergie dans l'industrie sur le territoire
- Engager des actions de MDE et développement des EnR avec les industriels du territoire

Pilote de l'action

Dév éco/ volet innovation / partenariat Efficacity

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest
Accompagnement et soutien

Avancement

À venir



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

À évaluer

Financeurs

Territoire de l'Ouest, ADEME

Partenaires

ADIR

Moyens humains et techniques

À déterminer

Cibles

Acteurs économiques du secteur primaire

Calendrier



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Nb industriels engagés dans la démarche ASSURE (ADIR)
Economies d'énergie dans l'industrie dans le cadre du dispositif du CTC (ADEME - EDF)

Indicateurs existants ?

A créer

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés

GES: -1% par an

Résultats attendus

Réduction des consommations énergétiques

Orientation 2 : Baisser les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables

Objectif 5 : Accompagner le potentiel de développement en matière d'énergies renouvelables

Action 5.1 Élaborer un schéma directeur des énergies et des réseaux pour le territoire



Description de l'action

La collectivité dispose d'une programmation énergétique (schéma directeur des énergies), à l'échelle territoriale, avec des indications et stratégies concrètes pour :

- réduire la consommation et améliorer l'efficacité énergétique ;
 - mettre en œuvre l'ensemble du potentiel de production d'énergie renouvelable locale nécessaire pour remplir les objectifs du territoire ;
 - augmenter l'utilisation des énergies renouvelables (plan de développement des énergies renouvelables, schéma de développement éolien ...) ;
 - développer les réseaux de chaleur/froid renouvelable et de récupération (schéma directeur de réseau de chaleur) ;
 - réduire les émissions de gaz à effet de serre associées aux consommations et productions énergétiques ;
 - coordonner les différentes démarches sectorielles et notamment la planification urbaine ;
 - limiter, voire éviter dans les zones sensibles, les antagonismes avec les objectifs de préservation de la qualité de l'air.
- La programmation énergétique comporte une cartographie consignnant les secteurs géographiques de développement prioritaires des énergies renouvelables ou de récupération de chaleur (production ou approvisionnement par un réseau de chaleur).

Cette programmation est dotée d'un dispositif de suivi/contrôle avec des objectifs.



Actions opérationnelles

- Réaliser une étude d'opportunité d'intégrer un schéma directeur au futur SCoT AEC avec un petit descriptif du contenu et des limites
- Étudier l'opportunité d'accompagner les projets de développement des EnR et notamment du photovoltaïque pour les habitants
- Approfondir l'étude de vulnérabilité du système énergétique : vulnérabilité des infrastructures énergétiques, vis-à-vis des importations, du Port, du stockage (SRPP, pellets)
- Définir et cartographier avec les communes du Territoire de l'Ouest les zones d'accélération des énergies renouvelables en application de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie

Pilote de l'action

Service Planification et Stratégie Territoriale

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

AMO

Avancement

À venir



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

À évaluer

Financeurs

Territoire de l'Ouest

Partenaires

SPL ER, Agorah, EDF

Moyens humains et techniques

À déterminer

Cibles

Toutes parties prenantes (public, acteurs économiques, agents, élus...)

Calendrier



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Validation du schéma

Indicateurs existants ?

Oui

Objectifs chiffrés

GES: -1% par an

Résultats attendus

Développement des énergies renouvelables



Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

1.2.1 Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur



Indicateurs Label CAE

Existence du schéma directeur

Orientation 3 : Aménager un territoire résilient

Objectif 6 : Bâtir un nouveau modèle d'aménagement adapté à nos spécificités territoriales et climatiques

Action 6.1 Faire un SCoT-AEC ambitieux et permettant un rééquilibrage de l'armature territoriale



Description de l'action

Les documents d'urbanisme doivent être en cohérence avec la stratégie climat-air-énergie de la collectivité, en permettre la traduction spatiale, dans une logique d'économie circulaire et de solidarité rural/urbain.

Des dispositions incitatives et opposables doivent être prévues pour favoriser la conception bioclimatique, les formes urbaines resserrées et la mobilité durable, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les réseaux de chaleur/froid, la limitation des émissions et l'impact des polluants atmosphériques sur la population, l'adaptation au changement climatique.

La lutte contre l'artificialisation des sols et le maintien des espaces naturels, agricoles et forestiers doivent faire partie intégrante de la stratégie mise en place.



Actions opérationnelles

Renforcer les orientations et le programme d'actions de ce PCAET en les retranscrivant dans le SCoT révisé pour une meilleure prise en compte au sein des PLH, PDM et PLU ;

- Elaborer un SCoT Air Energie Climat (Réviser, Moderniser et Climatiser le SCoT pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'air à l'énergie et au climat) :
- Définir la trajectoire Zéro Artificialisation Nette du territoire à horizon 2050 une stratégie Zéro carbone horizon 2050 ;
 - Réinterroger la stratégie de mise sous tension de l'armature urbaine définie par le SCoT au regard des conclusions de l'évaluation à mi parcours ;
 - Définir le modèle urbain des ZATT (Zone d'Aménagement et de Transition vers les Transports) pour une meilleure traduction dans les PLU : économe, réversible, intégrant l'écologie urbaine et la vulnérabilité sociale ;
 - Renforcer la proximité services/bassins de vie/bassins d'emploi / Intégrer une stratégie de revitalisation des centres ville (S'appuyer sur l'ORT du territoire Ouest intégrant notamment les actions Coeur de Ville et Petite Ville de Demain) ;
 - Renforcer la prise en compte de la mobilité dans l'aménagement (ville du 1/4 d'heure)
 - Elaborer un document d'aménagement artisanal commercial et logistique (DAACL) permettant d'encadrer le développement des activités commerciales et artisanale et leurs conséquences sur l'aménagement du territoire ;
 - Explorer les possibilités offertes par les évolutions législatives pour définir une stratégie territoriale de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation du territoire (Recul du trait de côte, lutte contre l'artificialisation, renaturation, gestion intégrée des bassins versants, énergies renouvelables etc...) ;
 - Dans la limite des prérogatives réglementaires du SCoT, s'appuyer sur les stratégies et l'expertise de la collectivité relevant de ses propres compétences opérationnelles pour une meilleure prise en compte des enjeux au sein des PLU, notamment sur la protection/gestion de la ressource en eau et du risque inondation ;
 - Engager une réflexion sur les trames noire et brune du territoire (études) ;

Pilote de l'action

Service Planification et Stratégie Territoriale

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maître d'ouvrage

Avancement

En cours



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

700000 (PCAET + SCoT)

Financeurs

Territoire de l'Ouest

Partenaires

Personnes Publiques associées, Services internes du Territoire de l'Ouest

Moyens humains et techniques

1 ETP (+ 1 en projet)

Fibres

Rédacteurs de PLU/PDM/PLH et opérations générant plus de 5000 m² de SDP

Calendrier



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Niveau d'avancement de la procédure de révision Adoption du SCoT AEC

Indicateurs existants ?

Oui

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Une fois

Objectifs chiffrés

Objectifs issus du SCOT AEC

Résultats attendus

Amélioration de la qualité de vie
Préservation des grands équilibres du territoire



Action contribuant au Label CAE

Chapitres Label CAE

1.3.1 Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols



Indicateurs Label CAE

Surfaces annuelles artificialisées
% de surfaces naturelles et agricoles

Orientation 3 : Aménager un territoire résilient

Objectif 6 : Bâtir un nouveau modèle d'aménagement adapté à nos spécificités territoriales et climatiques

Action 6.2 Intégrer des exigences climat-air-énergie et de biodiversité dans toutes les opérations d'aménagement



Description de l'action

L'efficacité énergétique, l'adaptation et la lutte contre le changement climatique et l'utilisation des énergies renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, sont des critères importants dans les opérations d'aménagement de la collectivité.

Des exigences spécifiques sont intégrées dans les appels d'offres d'urbanisme/d'architecture à ce sujet, ainsi que lors de la vente de terrain appartenant à la collectivité ou pour tout autre dispositif de contractualisation impliquant la collectivité.

Des projets d'aménagement sont menés à l'aune des enjeux/principes de l'économie circulaire.



Actions opérationnelles

Pour la ZAC Ecocité Phaonce :

- Déployer la phase d'incubation du programme Démonstrateurs de la Ville Durable
- Adapter au contexte tropical et insulaire un outil national d'identification du potentiel EnR et de définition de scénarios énergétiques afin de définir le scénario le plus adapté à la ZAC (EnergyMapper)
- Adapter au contexte tropical et insulaire un outil national de scoring carbone afin d'optimiser le projet d'aménagement (UrbanPrint)
- Appuyer la structuration des filières de l'écoconstruction afin d'encourager l'utilisation de matériaux issus du réemploi, recyclés, biosourcés et géosourcés dans la ZAC
- Mettre en oeuvre un référentiel quartier durable incluant un référentiel de performance environnementale et énergétique pour la ZAC
- Rédiger un cahier des prescriptions environnementales et énergétiques à l'échelle de la ZAC applicable à tous les futurs constructeurs
- Mettre en oeuvre une modélisation thermo-aérodynamique et acoustique afin de favoriser le confort en intérieur et en extérieur dans le projet d'aménagement
- Définir une palette végétale composée d'espèces indigènes adaptées au changement climatique et favoriser le recours à des modes de gestion alternatifs pour les espaces publics et verts (gestion différenciée et réutilisation des eaux usées traitées en sortie de STEP pour l'arrosage des espaces verts) afin de préserver la ressource en eau et de sécuriser l'accès à la ressource en eau

Pilote de l'action

Direction de l'Aménagement Opérationnel / Direction de l'Économie et de l'Innovation

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Pilotage

Avancement

En cours

Pour les Zones d'activité :

- Appréhender les impacts environnement/biodiversité dans les projets d'aménagement à travers la systématisation de la démarche DAUPI (moins d'intrants, de pesticides, engrais, moins d'entretien économies d'eau)
- Mettre en oeuvre des actions de sobriété énergétiques comme le relamping sur les Zones d'activité (baisse de la puissance installée et/ou passage au LED, conformité avec les normes de la SEOR (petrels) et monitoring à distance
- Mettre en place des partenariats sur des opérations pilotes comme sur Ecoparc : Jours de la nuit avec le Parc national, relamping éclairage public et accompagnement des entreprises pour optimiser leur éclairage sur leurs parcelles, en partenariat avec le Parc National, EDF et l'ADIR
- Poursuivre le Comité de Suivi Architectural sur Ecoparc (pré analyse des PC, incitation à la performance énergétique des bâtiments et qualité architecturale et paysagère)
- Raisonner en coût global (investissement + fonctionnement) à l'échelle des opérations pour prendre en compte les dépenses énergétiques en fonctionnement ainsi que les impacts en entretien et maintenance (biodiversité...)
- Exiger la Notice environnementale lors de la commercialisation des lots économiques, intégrant un prévisionnel de consommation, les mesures éco responsables envisagées

•Créer des outils permettant de développer des stratégies énergie-carbone dans les aménagements et la rénovation des ZAE (Contrat de R&S TCO-EFFICACITY)



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

À évaluer

Financiers

Territoire de l'Ouest / Banque des Territoires / Efficacity

Partenaires

SPL Grand Ouest, GIP Ecocité, CIRBAT, Qualitropic, Technopôle, Université, ADIR, Efficacity, Communes

Moyens humains et techniques

Actions transversales à deux directions avec appui sur différents marchés

Cibles

Futurs constructeurs de la ZAC Ecocité Phaonce

Calendrier



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Score carbone objectif par Efficacity
Définition d'indicateurs spécifiques dans le référentiel quartier durable et dans le cahier des prescriptions de la ZAC Ecocité Phaonce

Indicateurs existants ?

A créer

Fréquence de mise à jour des indicateurs

À définir

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Décarbonation de la construction, Aménagement bioclimatique, Efficacité énergétique, Palette végétale adaptée peu consommatrice en eau, Gestion différenciée

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 974-249740101-20250630-2025_044_CC_19-DE



Action contribuant au Label CAE

Chapitres Label CAE

1.3.2 Transcrire les enjeux climat-air-énergie et de préservation des ressources naturelles dans les opérations d'aménagement



Indicateurs Label CAE

Suivi des performances climat-air-énergie des bâtiments occupés pour certaines opérations emblématiques

Nb de reconnaissances nationales ou régionales d'une ou plusieurs opérations

Orientation 3 : Aménager un territoire résilient

Objectif 7 : Adopter une gestion durable et responsable des ressources

Action 7.1 Préserver et restaurer les ressources en eau et les sols



Description de l'action

La collectivité souhaite réduire ses consommations énergétiques et étend donc son action à l'amélioration et l'optimisation de l'efficacité énergétique de ses installations d'eau potable. Des mesures sont prises pour favoriser une utilisation économe de l'eau et la prise de conscience des consommateurs, par exemple :

la collectivité agit en faveur de l'efficacité de la production et distribution de l'eau potable et de la préservation des ressources en eau.

la consommation individuelle d'eau est clairement indiquée/détaillée dans les factures d'eau

les consommations d'eau de l'année précédente et des données moyennes (repères) sont communiquées pour comparaison

tarifs intégrant le principe du "pollueur-payeur" et encourageant à économiser l'eau

distinction des charges pour l'eau potable et pour les eaux usées

La collectivité optimise le potentiel énergétique des systèmes d'assainissement :

L'efficacité énergétique des installations de collecte et d'épuration des eaux usées de la collectivité

Le potentiel de récupération de la chaleur provenant des collecteurs d'eaux usées et/ou des installations d'épuration des eaux usées

Le potentiel de valorisation des boues d'épuration

La collectivité pratique une gestion intégrée des eaux pluviales, permettant de maîtriser le ruissellement pluvial sur les zones aménagées (à la source), ainsi qu'à l'aval (ralentissement, stockage temporaire, infiltration), la dépollution et de s'adapter au site.

La mesure inclut également la prise en compte des impacts du changement climatique, par exemple par la gestion des risques inondations (limitation de l'imperméabilisation des rues, places, chemins piétonniers, espaces publics).



Actions opérationnelles

•Réaliser un schéma directeur d'assainissement, d'eau potable et du pluvial

•Améliorer la gestion des eaux pluviales urbaines :

- Développer une stratégie de gestion des eaux pluviales

- Sensibiliser élus et techniciens à la gestion intégrée (solutions de rétention ou infiltration à la parcelle)

- Étudier la faisabilité d'accompagner les habitants pour s'équiper de dispositifs de récupération d'eau de pluie à usage non domestiques encadrés

Autres acteurs :

•Réutiliser les eaux usées de la station d'épuration de Saint-Paul (La Créole)

•Créer une usine de valorisation des eaux traitées usées en sortie de station d'épuration (Le Port)

Pilote de l'action

Direction de l'eau TO

Service Eau, Assainissement et Pluvial

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maître d'ouvrage

Avancement

En cours



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

Moyens humains et techniques

À évaluer

À déterminer

Financeurs

Cibles

Territoire de l'Ouest

Toutes parties prenantes (public, acteurs économiques, agents, élus...)

Partenaires

Calendrier

Direction de l'eau TO
Service Eau, Assainissement et Pluvial



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs existants ?

Fréquence de mise à jour des indicateurs

indicateurs de qualité physico chimique et écologique des eau et ARB

Oui

Annuelle

Objectifs chiffrés

Résultats attendus

À définir

Efficacité énergétique

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 974-249740101-20250630-2025_044_CC_19-DE



Action contribuant au Label CAE

Chapitres Label CAE

- 3.3.1 Optimiser l'efficacité des installations d'eau potable (énergie et ressource)
- 3.3.2 Optimiser le potentiel énergétique des systèmes d'assainissement
- 3.3.3 Optimiser la gestion des eaux pluviales



Indicateurs Label CAE

Consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable

Rendement du système d'alimentation en eau potable

Consommation énergétique des stations d'épuration

Nb d'ouvrages de gestion alternative des eaux pluviales

Proportion du territoire équipée d'un système séparatif ou de rétention/infiltration à la parcelle

Orientation 3 : Aménager un territoire résilient

Objectif 8 : Protéger notre territoire et nos populations face aux chocs climatiques

Action 8.1 Protéger le territoire contre les submersions et le recul du trait de côte



Description de l'action

La collectivité analyse les impacts potentiels du changement climatique et la vulnérabilité de son territoire et s'engage dans une démarche d'adaptation.

Les sujets abordés sont par exemple :

- gestion des risques (inondation, érosion, etc.), en lien avec les Plans de Prévention des Risques par exemple
 - adaptation des normes constructives (confort d'été) et lutte contre les îlots de chaleur
 - sécurité de la population et des touristes
 - sécheresse, feux de forêt
 - limitation du recours à la climatisation des bâtiments
 - impact sur l'approvisionnement en eau et plus généralement sur les réseaux d'eau
 - impact sur les activités agricoles, industrielles et touristiques
 - impact sur les moyens de production d'énergie conventionnels et renouvelables
- Ces sujets sont abordés avec les acteurs locaux et les conclusions sont intégrées dans la stratégie climat-air-énergie de la collectivité.



Actions opérationnelles

- Piloter et mettre en oeuvre la stratégie de gestion du trait de côte et son plan d'actions (2023-2028) :
- Axe 1 : Poursuite de la connaissance de l'aléa érosion et de la conscience du risque
- Axe 2 : Surveillance et prévision du Recul du Trait de Côte (RTC)
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise
- Axe 4 : Prévention et prise en compte des risques Érosion dans l'urbanisme
- Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes dont actions de relocalisation des activités et des biens
- Axe 6 : Actions d'accompagnement des processus naturels, ou de lutte active souple contre le RTC
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection de lutte active dure contre l'érosion

Pilote de l'action

Direction de l'eau TO
Service Eau, Assainissement et Pluvial

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maître d'ouvrage

Avancement

En cours

Autres acteurs:

- maintenir le bon état du récif (réserve marine)
- pérennisation et entretiens de la revégétalisation et de la renaturation (communes/ONF)
- remise en état du réseau SPANC pour minimiser l'impact sur le lagon, l'érosion et le recul du trait de côte (action communes)



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

4,535 millions d'euros

Financeurs

Territoire de l'Ouest, Fonds vert

Partenaires

Direction de l'eau TO
Service GEMAPI

Moyens humains et techniques

À déterminer

Cibles

Toutes parties prenantes (public, acteurs économiques, agents, élus...)

Calendrier



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

évolution du trait de côte

Indicateurs existants ?

Oui

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Adaptation au changement climatique



Action contribuant au Label CAE

Chapitres Label CAE

1.1.3 Réaliser un diagnostic de vulnérabilité et s'engager dans un programme d'adaptation au changement climatique du territoire



Indicateurs Label CAE

Revue de suivi périodique pour mesurer les progrès et l'état d'avancement de la politique d'adaptation au changement climatique

Orientation 3 : Aménager un territoire résilient

Objectif 8 : Protéger notre territoire et nos populations face aux chocs climatiques

Action 8.2 Protéger le territoire contre les inondations



Description de l'action

La collectivité analyse les impacts potentiels du changement climatique et la vulnérabilité de son territoire et s'engage dans une démarche d'adaptation.

Les sujets abordés sont par exemple :

- gestion des risques (inondation, érosion, etc.), en lien avec les Plans de Prévention des Risques par exemple
 - adaptation des normes constructives (confort d'été) et lutte contre les îlots de chaleur
 - sécurité de la population et des touristes
 - sécheresse, feux de forêt
 - limitation du recours à la climatisation des bâtiments
 - impact sur l'approvisionnement en eau et plus généralement sur les réseaux d'eau
 - impact sur les activités agricoles, industrielles et touristiques
 - impact sur les moyens de production d'énergie conventionnels et renouvelables
- Ces sujets sont abordés avec les acteurs locaux et les conclusions sont intégrées dans la stratégie climat-air-énergie de la collectivité.



Actions opérationnelles

- Elaborer une stratégie d'intervention sur le volet inondations
- Entretien et réparer les ouvrages de prévention des inondations du territoire
- Protéger contre les crues les quartiers de la Saline les Bains et l'Hermitage les Bains, Saint-Paul, Rivière des Galets (PAPI)
- Mettre en place des outils et procédures pour la surveillance et la gestion de crise liée aux ouvrages et ravines

Pilote de l'action

Direction de l'eau TO
Service Eau, Assainissement et Pluvial
Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest
Maître d'ouvrage
Avancement
En cours



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

À évaluer

Financeurs

Territoire de l'Ouest, Fonds vert

Partenaires

Service GEMAPI TO

Moyens humains et techniques

À déterminer

Cibles

Toutes parties prenantes (public, acteurs économiques, agents, élus...)

Calendrier



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

nombre habitants victime inondation dans l'année

Indicateurs existants ?

Oui

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Adaptation au changement climatique



Action contribuant au Label CAE

Chapitres Label CAE

1.1.3 Réaliser un diagnostic de vulnérabilité et s'engager dans un programme d'adaptation au changement climatique du territoire



Indicateurs Label CAE

Revue de suivi périodique pour mesurer les progrès et l'état d'avancement de la politique d'adaptation au changement climatique

Orientation 3 : Aménager un territoire résilient

Objectif 8 : Protéger notre territoire et nos populations face aux chocs climatiques

Action 8.3 Permettre un aménagement adapté à Mafate



Description de l'action

Mafate est une pépite mondialement reconnue et représente un enjeu fort pour le territoire en tant que marqueur du grand paysage et facteur d'attractivité touristique. L'ambition du Territoire de l'Ouest est, en mobilisant des synergies institutionnelles, et au travers du plan d'action du Parc National, d'assurer cet équilibre subtil qui permet à un millier d'habitants permanents et aux plus de 100 000 visiteurs par an du cirque de Mafate de faire vivre socialement, culturellement, durablement et économiquement ce site remarquable et unique.



Actions opérationnelles

À travers la mise en oeuvre du programme LEADER, en cohérence avec le schéma directeur d'aménagement des îlets de Mafate, le Territoire de l'Ouest soutient :

- la constitution des structures collectives par îlet ou par groupe d'îlets regroupant les habitants et les pouvoirs publics,
- l'amélioration de l'accès à une eau brute de qualité préservée,
- l'expérimentation d'une relocalisation volontaire de quelques habitations situées en zone d'aléa « mouvement de terrain » élevé vers une zone d'aléa faible, tout en restant dans le cirque de Mafate,
- l'amélioration de la gestion des déchets et la maîtrise de l'énergie
- tout projet pilote, innovant en matière de développement durable
- l'opérationnalité du PAT en préservant le sol agricole sur les îlets
- la mise à jour du SDAIM

- Soutenir les actions du Parc National sur Mafate grâce à des partenariats avec les collectivités du territoire

Pilote de l'action

Service Développement Territorial des Hauts et Appui aux Territoires

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Accompagnement et soutien

Avancement

En cours



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

À évaluer

Financeurs

Union Européenne, ContreParties Nationales (Etat, Région, Département)

Partenaires

Etat, Région, Département (contreparties nationales des fonds FEADER), Parc national

Moyens humains et techniques

Equipe de la plateforme du Territoire Rural des Hauts Groupe d'Action Locale Ouest (TeRHGAL Ouest) en charge de la gestion et de l'animation du programme LEADER : 2 animateurs, 2 chefs de projets thématiques, 3 instructeurs

Cibles

associations, collectifs d'habitants, résidents mafatais

Calendrier

sept-24

19/07/1905



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de demandes d'aide dans les différents champs ouverts, nombre de projets mis en oeuvre par domaine

Indicateurs existants ?

Oui

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Adaptation au changement climatique

Orientation 3 : Aménager un territoire résilient

Objectif 9 : Préserver nos milieux aquatiques et notre biodiversité

Action 9.1 Protéger et restaurer les milieux aquatiques, la biodiversité et les espaces naturels



Description de l'action

A travers ses services techniques et ses partenariats, la collectivité contribue à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité de son territoire et à la sensibilisation de tous les acteurs à ce sujet. La collectivité met en place des actions concrètes pour préserver et/ou renforcer la biodiversité sur son territoire et développer des espaces verts, notamment via une politique de végétalisation, de lutte contre la pollution lumineuse, de mobilisation des documents d'urbanisme ou d'outils de contractualisation spécifiques. L'approche menée est transversale et les co-bénéfices avec les orientations climat-air-énergie, notamment en au changement climatique sont particulièrement recherchées.

La collectivité prend en compte la forêt et les espaces boisés dans ses documents d'urbanisme, dans un objectif d'identification, de préservation, d'utilisation rationnelle ou de développement. Elle incite aux pratiques sylvicoles durables et au développement des pratiques de gestion raisonnée des forêts et espaces boisés, en interne et auprès des particuliers et des professionnels. Elle contribue à structurer et développer des filières bois-énergie et bois-construction.



Actions opérationnelles

- Mettre en oeuvre la stratégie de gestion des milieux aquatiques :
- Faire du Territoire de l'Ouest l'acteur de la gouvernance au service de la GEMA et producteur de connaissance au service du suivi des milieux, de l'enseignement des acteurs et du respect de la réglementation ; Lutter contre les dépôts sauvages
- Participer à l'atteinte des objectifs Directive Cadre sur l'Eau (DCE) pour les masses d'eau superficielles du Territoire de l'Ouest (contrôle de la pêche, gérer le débit des cours d'eau, stratégie d'assainissement);
- piloter la transition dans la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) (lutte manuelle/mécanique contre les Espèces exotiques envahissantes et expérimenter la lutte biologique;
- Agir sur les milieux les plus dégradés en restaurant et conquérant leurs périphéries en plus des cœurs : conservation, restauration puis reconquête (connaissance des zones humides des hauts et embouchures, plan de gestion de l'Etang Saint-Paul, restauration des zones humides de St-Gilles, Hermitage et embouchure de Trois Bassins);
- Promouvoir une approche de rétention des eaux dans une logique de préservation du continuum terre mer (terre) (étude pouvoir de rétention des ZH des hauts, schéma de gestion du ruissellement et de l'érosion, sensibilisation aux enjeux de l'infiltration en agriculture, faire émerger des GIEE);

Pilote de l'action

Direction de l'eau TO
Service Eau, Assainissement et Pluvial

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maître d'ouvrage

Autres acteurs du territoire :

- Prendre en compte le risque incendie de forêt de végétation (financement du Fonds vert)
- Restauration de la végétation indigène des bords de l'Etang Saint-Paul (Gl Etang Saint-Paul) et des plages de sable en forêt domaniale de St-Paul (ONF)
- Ville du Port : projet fil vert, démonstrateur de l'urbanisme végétal
- En partenariat avec le Parc National : Travail sur l'amélioration de l'environnement nocturne de la Rivière des Galets

Avancement

En cours



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

7,5 millions d'euros

Financeurs

Territoire de l'Ouest, Fonds vert

Partenaires

Service GEMAPI TO
ONF, Le Port, Gl Etang Saint-Paul

Moyens humains et techniques

À déterminer

Cibles

Toutes parties prenantes (public, acteurs économiques, agents, élus...)

Calendrier



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

État de santé du récif, surfaces lutte EEE, nb actions de restauration

Indicateurs existants ?

Oui

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Préservation de la biodiversité



Action contribuant au Label CAE

Chapitres Label CAE

- 3.3.4 Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts
- 6.4.2 Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés



Indicateurs Label CAE

- Consommation d'eau des espaces verts
- Consommation d'engrais des espaces verts
- Part de surface forestière certifiée
- Séquestration de CO2 dans les sols et la forêt

Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable

Objectif 10 : Intensifier la politique "zéro-déchet"

Action 10.1 Soutenir les démarches d'écologie industrielle en zone d'activité



Description de l'action

La collectivité initie, soutient ou participe à des projets de coopération avec les acteurs de l'économie locale ou régionale sur le climat, l'air et l'énergie, afin d'encourager la mutation des activités économiques vers un modèle bas-carbon. Elle participe notamment au développement des projets d'écologie industrielle et plus généralement d'économie circulaire sur le territoire. Elle contribue à l'amélioration de la qualité environnementale des zones d'activités.



Actions opérationnelles

- Animer et partager des retours d'expérience et bonnes pratiques des entreprises du territoire (gestion des déchets, énergie, éco-conception...) avec des visites
- Sensibiliser et accompagner les entreprises dans les démarches d'écologie industrielle (Synergie Péri...)
- Identifier et soutenir les opportunités et projets d'EIT en ZAE, notamment dans le cadre de Territoire d'Industrie
- Développer un modèle de ZAE intégrant des projets d'écologie industrielle, de logistique mutualisée entre entreprises

Pilote de l'action

Direction de l'Économie et de l'Innovation

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maitre d'ouvrage ou en accompagnement et soutien

Avancement

En cours



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

À évaluer

Financeurs

Territoire de l'Ouest, Fonds vert

Partenaires

Synergie Péri

Moyens humains et techniques

À déterminer

Cibles

Entreprises, associations

Calendrier



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

- Nombre d'entreprises sensibilisés
- nombre de projet de synergie identifié (Synergie Péri)
- nombre de projet de synergie concrétisé (Synergie Péri)
- nombre d'animation économique (TO)

Indicateurs existants ?

Oui

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Réduction des émissions de gaz à effet de serre



Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

6.3.1.4
Impliquer les entreprises dans des projets d'écologie industrielle structurés et collectifs



Indicateurs Label CAE

Élaboration d'un document formalisant les engagements des entreprises dans des projets d'écologie industrielle

Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable

Objectif 10 : Intensifier la politique "zéro-déchet"

Action 10.2 Réduire la quantité de déchets produite et renforcer le réemploi



Description de l'action

Afin de se conformer aux exigences réglementaires de la loi AGECE, Le Territoire de l'Ouest vise une politique ambitieuse de réduction de la quantité de déchets par habitant, de l'ordre de 15% à horizon 2030. Une des pistes à court terme pour réduire cette quantité de déchets est le tri à la source des biodéchets, dont l'obligation réglementaire implique une mise en œuvre au 1er janvier 2024. Cette orientation se traduit alors soit par du compostage à domicile pour les habitations individuelles, soit par une collecte en points d'apport volontaire pour les ensembles collectifs.

La collectivité valorise les déchets résiduels (comprenant les ordures ménagères résiduelles, les refus des centres de tri, le tout-venant, les déchets non recyclables incinérables) et les bio-déchets du Territoire de l'Ouest :

Le potentiel énergétique généré par l'incinération des déchets produits sur le Territoire de l'Ouest de la collectivité ou par la combustion de déchets préparés sous forme de CSR (Combustibles Solides de Récupération) dans des unités dédiées est utilisé, au regard de la stratégie de prévention et gestion des déchets et ressources définie dans la mesure 1.2.3.

Le potentiel énergétique issu des gaz des décharges est utilisé.

Le potentiel de valorisation des biodéchets (paille, lisier, déchets de bois, restes de récoltes, déchets organiques des ménages et des activités économiques) est utilisé via le compostage, la production de bio-diesel/bio-méthane pour le chauffage (combustible) ou pour le transport (agro-carburant), des installations spécifiques de combustion de biodéchets.



Actions opérationnelles

Action vers les ménages :

Mise en œuvre du PLPDMA et de la feuille de route du Territoire de l'Ouest en matière de gestion des déchets :

- Apport volontaire
- Densifier le réseau des bacs à verre
- Expérimenter des bornes enterrées dans les habitats collectifs (2024-2025)
- Développer les solutions d'apport volontaire en pied d'immeubles
- Expérimentation de l'opération zéro déchets chez les particuliers
- Renforcer le réemploi et le recyclage des déchets
- Créer de nouvelles capacités des déchetteries
- Evoluer vers une fiscalité plus incitative des particuliers et des professionnels
- Gestion des biodéchets et déchets verts:
 - Promouvoir le compostage individuel
 - Expérimenter des solutions innovantes de compostage partagé de proximité
 - Rendre obligatoire les composteurs dans les PLU, action à inscrire dans le plan d'action du SCoT
- Sensibiliser, communiquer et responsabiliser les acteurs du Territoire de l'Ouest

Action pour les entreprises avec portage à définir :

- Déterminer les responsabilités sur la gestion des déchets des entreprises
- Soutenir la filière de recyclage des matériaux des entreprises (notamment issus du BTP), y compris les projets de ressourcerie, halle des matériaux...
- Faciliter le mécanisme de certification réemploi
- Accompagnement à la structuration de filière matériaux biosourcés (normalisation/certification)

Pilote de l'action

Direction de la Gestion des Déchets et de l'Errance Animale
Direction de l'Économie et de l'Innovation

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maître d'ouvrage

Avancement

En cours



Modalités de mise en œuvre

Coût global

À évaluer

Financeurs

Etat (ANCT, CCT, ADEME, BPI, CDC) / AFD / Région (FEDER), Fonds vert

Partenaires

ADIR / Synergie Péi

Moyens humains et techniques

Un responsable en charge des nouvelles filières partiellement mobilisé (F. Adolphe) et un chargé de mission "Territoire d'Industrie" en cours de recrutement en 2024. Coopération avec l'association Synergie-Péi-OI

Cibles

Habitants, entreprises

Calendrier

2024

2030



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Tonnage réemployé par les structures (Synergie péi)
- volume gisement (SERBTP)

Propositions :

- volume collecté (SICR)
- tonnage de réemploi accueillie sur les plateformes (Synergie Péi)
- tonnage en réemploi
- Nbre de bac à verre installer + volume collecté
- nb de composteurs individuels distribués

Indicateurs existants ?

Oui

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Réduction des déchets



Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

3.3.5 Valoriser les déchets résiduels et les biodéchets



Indicateurs Label CAE

Rendement énergétique UIOM
Valorisation énergétique des biodéchets
Valorisation énergétique du biogaz et des centres de stockage des déchets

Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable

Objectif 10 : Intensifier la politique "zéro-déchet"

Action 10.3 Lutter contre le gaspillage alimentaire



Description de l'action

Le gaspillage alimentaire représente 20 kg par an et par habitant, dont 13 kg de restes de repas, fruits abîmés et 7 kg d'aliments encore emballés . À l'échelle nationale 1/3 de de l'alimentation produite est perdue ou gaspillée, ce qui représente 10 millions de tonnes par an (Source : ADEME), alors que les aliments produits représentent plus d'un quart des émissions de gaz à effet de serre totaux. C'est dire l'importance de la lutte contre ce gaspillage, à l'heure où les collectivités et les territoires cherchent à atteindre l'autonomie alimentaire et la réduction des déchets, notamment alimentaires. Ainsi le Territoire de l'Ouest se doit d'avoir une stratégie forte destinée aux particuliers et à la restauration collective et privée pour sensibiliser, informer, inciter et soutenir les projets de réduction de ce gaspillage.



Actions opérationnelles

- Atteindre l'objectif de 50% de réduction par rapport à la référence nationale du secteur
- Accompagner la réduction du gaspillage alimentaire en milieu scolaire, réaliser des diagnostics de gaspillage alimentaire
- Encourager les communes à mettre en oeuvre les actions de réduction du gaspillage issues des diagnostics
- Sensibiliser/éduquer les scolaires à mieux manger
- Sensibiliser le grand public au travers de la communication du Territoire de l'Ouest
- Evaluer/tracer les déchets des GMS (action ILEVA)

Pilote de l'action

Direction de la Gestion des Déchets et de l'Errance Animale Territoire de l'Ouest

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Accompagnement et soutien

Avancement

En cours



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

À évaluer

Financeurs

Territoire de l'Ouest

Partenaires

Direction de la Gestion des Déchets et de l'Errance Animale
Territoire de l'Ouest
- Synergie Péi : accompagnement GMS, biodéchet don, réemploi

Moyens humains et techniques

À déterminer

Cibles

Habitants, entreprises

Calendrier



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de diagnostics réalisés dans les écoles (Territoire de l'Ouest)
kg /hab/an pour le gaspillage scolaire (Territoire de l'Ouest)
Nombre d'écoles sensibilisées

Indicateurs existants ?

Oui

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Réduction des déchets



Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

3.3.5 Valoriser les déchets résiduels et les biodéchets
6.4.1 Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable



Indicateurs Label CAE

Valorisation énergétique des biodéchets
Valorisation des biodéchets (compost)

Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable

Objectif 11 : Orienter le tourisme vers le durable et la clientèle locale

Action 11.1 Élaborer une stratégie touristique durable et résiliente



Description de l'action

La collectivité doit élaborer une stratégie touristique durable prenant en compte de manière intégrée les impacts du tourisme sur les ressources naturelles et les écosystèmes (la pression sur la ressource locale en eau, ...), en matière d'émissions GES (notamment liées au transport) et l'accès aux activités touristiques pour tous. Elle prend des mesures pour réduire ces impacts.

Elle peut aussi impliquer les prestataires de tourisme spécialisés (tourisme d'affaires, de sport, de loisirs, événementiel) et inscrit cet objectif dans sa stratégie de tourisme durable. Elle incite en particulier les acteurs de l'hébergement et de la restauration à s'engager dans une démarche écoresponsable.



Actions opérationnelles

- Identifier les "territoires touristiques prioritaires pilotes" pour la mise en place du tourisme durable
- Renforcer la visibilité de sites des Hauts
- Construire une stratégie d'aménagement, d'accompagnement, de promotion et de labellisation, spécifique à aux territoires touristiques identifiés
- Intégrer les enjeux climatiques dans les projets publics d'aménagement touristique
- Valoriser le patrimoine naturel et culturel
- Soutien aux Zarlors, aux événements et activités locales à faible contenu carbone
- Sensibiliser les publics aux spécificités et fragilités des sites

Pilote de l'action

Tourisme

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maitre d'ouvrage ou en accompagnement et soutien

Avancement

En cours



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

À évaluer

Financeurs

Territoire de l'Ouest

Partenaires

Direction du Tourisme et de la Culture TO
OTI OUEST
COMMUNES

Moyens humains et techniques

À déterminer

Cibles

habitants, secteur touristique

Calendrier



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de label sur le territoire
Nombre de sites labellisés sur le territoire
Evolution de la fréquentation des gîtes et autres dans les hauts

Indicateurs existants ?

A créer

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Adaptation au changement climatique



Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

6.3.2 Développer un tourisme durable



Indicateurs Label CAE

Nb d'hébergements labellisés

Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable

Objectif 12 : Accompagner la transition vers une agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement

Action 12.1 Soutenir l'agriculture durable et de proximité sur le territoire



Description de l'action

Au travers de ses compétences, la collectivité soutient, promeut et encourage des pratiques agricoles et alimentaires durables sur son territoire et sur ses territoires d'approvisionnement :

en menant des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, de particules et plus globalement les impacts environnementaux du secteur agricole (formation aux pratiques agro-écologiques, certification environnementale des exploitations...)
 en préservant le foncier agricole au travers des documents d'urbanisme et en accompagnant la mise en place d'espace agricoles ou jardiniers urbains ou péri-urbains (mesure 1.3.1)
 en mobilisant les acteurs du territoire, par exemple par le biais d'un PAT - projet alimentaire territorial - sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (du producteur au consommateur, en passant par la transformation, la distribution et la restauration)
 en orientant ses actions et ses soutiens (techniques et financiers) pour accompagner des projets exemplaires en terme d'alimentation durable et les filières agricoles locales et durables

en agissant sur sa restauration collective et ses achats alimentaires (prestations évènementielles), par le biais de la commande publique (approvisionnements durables et des proximités, sensibilisation des convives) en sensibilisant les habitants aux enjeux et aux actions à mettre en place (plus végétale et diversifiée, qualité des produits, respect de la saisonnalité, gestion durable des sols, lutte contre le gaspillage alimentaire...)



Actions opérationnelles

Le Territoire de l'Ouest s'associe aux démarches menées sur le territoire visant à mettre en place des PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) ou toute démarche raisonnée qui permet de :

- Mettre en place des PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) ou toute démarche raisonnée qui permet de :
 - Soutenir une gestion raisonnée du Territoire de l'Ouest
 - Développer la gamme de produits locaux
 - Valoriser et développer les circuits courts
 - Développer les filières émergentes et identitaires (agritourisme, agriculture)
 - S'engager à au moins 30% de l'alimentation en restauration collective qui soit de qualité ou durable, dont au moins 10% issus de l'agriculture biologique et 20% issue de produits locaux (loi Egalim)
 - Améliorer la qualité des repas scolaires/adapter la façon de cuisiner (généraliser cette démarche) -> action alim durable
 - Favoriser les produits locaux et la saisonnalité au niveau des cuisines centrales-> action alim durable
 - Poursuivre la diversification alimentaire.
 - Faire une analyse du Cycle de Vie de différents modes de productions agricoles et sensibilisation sur l'impact de l'alimentation (déclinaison études ADEME, CIRAD)
 - Mettre en ouvre la Production de terres fertiles et d'agriculture urbaine (Saint-Paul)
 - Le développement de projets d'agro-urbanisme innovant
- Dans le cadre du programme LEADER, le TO soutient les projets territoriaux dans les domaines suivants :
 - la structuration collective en matière de transformation agroalimentaire et de commercialisation,
 - le développement de filières émergentes et identitaires (agritourisme, agriculture)
 - la valorisation et développement des circuits courts

Pilote de l'action

Service Développement Territorial des Hauts et Appui aux Territoires

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Accompagnement et soutien

Avancement

En cours



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

À évaluer

Financeurs

Union Européenne, ContreParties Nationales (Etat, Région, Département)

Partenaires

Etat, Région, Département (contreparties nationales des fonds FEADER), Chambre d'Agriculture, Communes de l'Ouest, Parc national (partenaires des PAT)

Moyens humains et techniques

Équipe de la plateforme du Territoire Rural des Hauts Groupe d'Action Locale Ouest (TeRHGAL Ouest) en charge de la gestion et de l'animation du programme LEADER : 2 animateurs, 2 chefs de projets thématiques, 3 instructeurs

Cibles

associations, agriculteurs et acteurs territoriaux des hauts de l'Ouest

Calendrier

2024

2027

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 974-249740101-20250630-2025_044_CC_19-DE



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de demandes d'aide dans les différents champs ouverts, nombre de projets mis en œuvre par domaine

Indicateurs existants ?

Oui

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Adaptation au changement climatique



Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

6.4.1 Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable



Indicateurs Label CAE

Emissions de polluants atmosphériques du secteur agricole

Séquestration de CO2 dans les sols et la forêt

Consommation de viande dans la restauration collective publique

Produits biologique dans la restauration collective publique

Surface agricole utile en agriculture biologique

Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable

Objectif 12 : Accompagner la transition vers une agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement

Action 12.2 Accompagner les Hauts vers un développement respectueux de leur authenticité et de leurs spécificités



Description de l'action

Le Territoire de l'Ouest devra accompagner les initiatives locales en matière de tiers lieux dans les Hauts, favorisant à la fois la formation des agriculteurs aux pratiques respectueuses de l'environnement, la transmission et reprise d'activités agricoles, le développement de circuits-courts, la valorisation du terroir local et tendre ainsi vers une souveraineté alimentaire. Le premier projet alimentaire de La Réunion mis en place à Mafate en 2019 s'inscrit également pleinement dans cette ambition.



Actions opérationnelles

Dans le cadre du programme LEADER:

- Accompagner la création de nouvelles activités dynamisant le tissu local et limitant les déplacements vers les Bas
- Renforcer les dimensions durabilité et résilience dans les projets soutenus

Pilote de l'action

Service Développement Territorial des Hauts et Appui aux Territoires

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Accompagnement et soutien

Avancement

En cours



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

À évaluer

Financeurs

Union Européenne, ContreParties Nationales (Etat, Région, Département)

Partenaires

TO à travers le TerHGAL Ouest, Département, Chambres des Consulaires, Parc national

Moyens humains et techniques

Equipe de la plateforme du Territoire Rural des Hauts Groupe d'Action Locale Ouest (TerHGAL Ouest) en charge de la gestion et de l'animation du programme LEADER : 2 animateurs, 2 chefs de projets thématiques, 3 instructeurs

Cibles

acteurs ruraux des hauts de l'Ouest

Calendrier

16/07/1905

19/07/1905



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de demandes d'aide dans les différents champs ouverts, nombre de projets mis en oeuvre par domaine

Indicateurs existants ?

Oui

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Adaptation au changement climatique



Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

- 6.3.1 Favoriser les activités économiques durables
- 6.4.1 Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable



Indicateurs Label CAE

Nombre de projets favorisant les activités économiques durables

Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable

Objectif 13 : Diversifier le modèle économique de l'Ouest vers plus de solidarité, de circularité et de durabilité

Action 13.1 Soutenir les projets mixant ESS et dimensions AEC



Description de l'action

La collectivité doit initier, soutenir ou participer à des projets de coopération avec les acteurs de l'économie locale ou régionale sur le climat, l'air et l'énergie, afin d'encourager la mutation des activités économiques vers un modèle bas-carbone.



Actions opérationnelles

- Développer des appels à projet intégrant des dimensions AEC dans les actions de l'ESS
- Soutenir l'inclusion sociale dans les projets d'écologie industrielle
- Mettre à disposition des zones d'expérimentation destinées aux acteurs de l'ESS pour des projets contribuant aux objectifs AEC

Pilote de l'action

Direction de l'Économie et de l'Innovation
Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Accompagnement et soutien

Avancement

En cours



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

À évaluer

Financeurs

Territoire de l'Ouest

Partenaires

Synergie Péi
& autres acteurs

Moyens humains et techniques

À déterminer

Cibles

Associations, entreprises de l'ESS

Calendrier



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Propositions :

- budget alloué (Territoire de l'Ouest)
- lancement appel à projet (Territoire de l'Ouest)
- nombre ESS mis en relation avec éco organisme (SICR)
- organisation nombre de réunion entre ESS et le monde économique (Territoire de l'Ouest)

-nombre CDD/CDI en insertion (Territoire de l'Ouest) en lien avec suivi PLIE

-nombre de projets accompagnés (Synergie Péi)

Indicateurs existants ?

A créer

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Adaptation au changement climatique



Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

6.3.1 Favoriser les activités économiques durables



Indicateurs Label CAE

Nombre de projets favorisant les activités économiques durables

Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable

Objectif 14 : Affirmer l'Ouest comme une économie d'innovation et de savoirs

Action 14.1 Faire du Territoire de l'Ouest un territoire précurseur en matière d'innovations liées au changement climatique



Description de l'action

La collectivité doit initier, soutenir ou participer à des projets de coopération avec les acteurs de l'économie locale ou régionale sur le climat, l'air et l'énergie, afin d'encourager la mutation des activités économiques vers un modèle bas-carbone. Elle peut participer notamment au développement des projets d'écologie industrielle et plus généralement d'économie circulaire sur le territoire. Elle contribuera ainsi à l'amélioration de la qualité environnementale des zones d'activités .

Elle doit contribuer à l'innovation et l'excellence sur la thématique climat-air-énergie. Elle peut collaborer avec les centres de formation et le milieu de la recherche ou soutenir un projet phare exemplaire et ambitieux privé, dans ces mêmes domaines, en apportant son expertise et/ou ses conseils pour pousser le projet plus loin dans l'excellence. Elle peut en outre favoriser l'émergence de projets en fédérant les acteurs (organisation de rencontres entre collectivité, entreprises, associations et chercheurs) ou en facilitant le dépôt de projets (recherche des projets, soutien méthodologique).

En particulier, la collectivité doit être cohérente dans sa prise de position à l'égard des grands projets impactant en matière d'émission de gaz à effet de serre, de qualité de l'air ou la consommation d'énergie ou l'utilisation des terres agricoles sous l'influence de son territoire.



Actions opérationnelles

- Pérenniser la démarche de Campus de l'innovation tropicale et insulaire en :
 - Renforçant l'écosystème d'acteurs innovants au service des projets AEC
 - Renforçant la capacité d'intégrer les innovations dans la commande publique et privée
 - Concrétisant le projet de Pôle Innovation Ouest
 - Installant une plateforme de recherche collaborative, centrée sur les filières aménagement bioclimatiques, énergie et numérique
 - Renforçant les partenariats avec des acteurs de la R&D sur les questions de transition écologique
 - Intégrant les dimensions AEC dans les opérations d'aménagement/construction par le développement d'outils innovants
 - Soutenant la création et l'implantation d'une plateforme Energie à Cambaie

Pilote de l'action

Direction de l'Économie et de l'Innovation

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maitre d'ouvrage ou en accompagnement et soutien

Avancement

En cours



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

À évaluer

Financeurs

Territoire de l'Ouest

Partenaires

ADIR / et l'ensemble des partenaires de la démarche CITI

Moyens humains et techniques

À déterminer

Cibles

Entreprises, associations

Calendrier



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

- Nombre de réunions avec partenaire
- À créer - un indicateur de réalisation: construction et commercialisation
- structuration filière : ICC (Industrie culturel et Créative)/numérique, aménagement bioclimatique, énergie
- nombre d'études réalisées

Indicateurs existants ?

A créer

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Efficacité énergétique

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 974-249740101-20250630-2025_044_CC_19-DE



Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

6.3.1 Favoriser les activités économiques durables

6.3.3 Contribuer à l'innovation et l'excellence sur la thématique climat-air-énergie



Indicateurs Label CAE

Nb d'adhésions à des pôles de compétitivité ou d'excellence environnementale

Existence d'une offre de formation local aux métier liés à la transition énergétique et climatique

Nb de projets exemplaires soutenus

Orientation 5 : Assurer la préservation de la qualité de l'air

Objectif 15 : Améliorer la connaissance sur l'état de la qualité de l'air sur le territoire

Action 15.1 Renforcer les moyens de surveillance afin d'améliorer les données sur la qualité de l'air



Description de l'action

Pour agir efficacement en faveur d'une meilleure qualité de l'air, il est essentiel de disposer d'informations précises et actualisées sur l'état de la pollution atmosphérique sur le territoire. L'amélioration des connaissances sur la qualité de l'air permettra de développer des politiques publiques plus ciblées et localisées visant à réduire ou à prévenir les émissions de polluants dans ces zones sensibles, afin de préserver la qualité de vie des et la santé des habitants. Cette action sera menée en collaboration avec Atmo Réunion, association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air à La Réunion.



Actions opérationnelles

Accompagner dans le cadre d'un partenariat avec l'association agréée de surveillance de la Qualité de l'Air le maintien et l'amélioration de la connaissance locale afin de :

- Pérenniser la surveillance et la mise en place de campagne de mesure de la qualité de l'air
- Améliorer les données (Inventorier les sources de pollution, quantifier et localiser leurs contributions..)
- Identifier les points chauds
- Faire un bilan périodique de la qualité de l'air

Partenariat pouvant contribuer à termes à :

- Installer des stations de mesure de la qualité de l'air à divers endroits stratégiques pour collecter des données précises et en temps réel
- Utiliser des capteurs mobiles pour étudier la qualité de l'air dans différentes zones, y compris les zones rurales et urbaines

Pilote de l'action

DATPH / Service Planification et Stratégie Territoriale

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Accompagnement et soutien

Avancement

Projet de partenariat avec ATMO



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

A définir

Financeurs

Territoire de l'Ouest

Partenaires

GPMDLR / ATMO

Moyens humains et techniques

Partenariats

Cibles

Habitants, entreprises

Calendrier

2024

2026



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Polluants à suivre : NO2, Nox, PM2.5, PM10, O3, SO2

Indicateurs existants ?

Oui

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Indicateurs d'action : BC des transports / nb étude réalisées / nb de pot d'échappement trafiqué importé / nb de déplacement sur le territoire / comparaison avec valeurs guide de l'OMS / utilisation de polluant sur la zone

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Réduction des polluants atmosphériques

Orientation 5 : Assurer la préservation de la qualité de l'air

Objectif 16 : Sensibiliser et informer la population et les acteurs locaux aux enjeux de la qualité de l'air

Action 16.1 Informer et sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air



Description de l'action

Le Territoire de l'Ouest souhaite au travers de son PCAET jouer un rôle essentiel dans la sensibilisation et l'information de la population sur les enjeux de la qualité de l'air. En informant les citoyens, les entreprises et les acteurs locaux sur les effets de la pollution atmosphérique sur la santé, le Territoire de l'Ouest souhaite contribuer à une prise de conscience collective des risques sanitaires associés à une mauvaise qualité de l'air. En informant sur les sources de pollution locales, sur les comportements individuels et collectifs qui peuvent aggraver la pollution, ainsi que sur les mesures à adopter pour réduire l'exposition aux polluants, le Territoire de l'Ouest encourage l'adoption de comportements responsables et l'engagement en faveur d'une meilleure qualité de l'air. Cette action sera menée en collaboration avec Atmo Réunion.



Actions opérationnelles

- Accompagner l'information et la sensibilisation grand public dans le cadre de partenariats avec des associations ou organismes compétents sur la qualité de l'air intérieur et extérieur
- S'appuyer sur la communication portée par le Territoire de l'Ouest et ses communes autour des thématiques du PCAET ou d'événements dédiés pour informer et sensibiliser sur ce sujet, via divers modes de communication
- Sensibiliser les scolaires à la qualité de l'air

Pilote de l'action

DATPH / Service Planification et Stratégie Territoriale

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Accompagnement et soutien

Avancement

Projet de partenariat avec ATMO



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

A définir

Financeurs

Territoire de l'Ouest

Partenaires

ARS / GPMLDR / ATMO

Autres associations ou organismes compétents

Moyens humains et techniques

Partenariats

Cibles

Scolaires / tout public

Calendrier

2025

2031



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Enquête publique / nb d'intervention dans les entreprises / utilisation médias / événements

Indicateurs existants ?

Oui

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Réduction des polluants atmosphériques

Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET

Objectif 17 : Structurer une gouvernance pérenne en charge de la mise en œuvre du PCAET

Action 17.1 Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie



Description de l'action

La collectivité doit mettre à disposition les ressources nécessaires en personnel pour les questions liées au climat, à l'air et à l'énergie. Les responsabilités, les rôles et les tâches ainsi que les pouvoirs de décision sont fixés et formalisés.

Le temps de travail à disposition pour chaque collaborateur pour les tâches concernant les questions d'énergie, de lutte contre le changement climatique et les services permettra aux personnels de disposer de moyens d'agir.



Actions opérationnelles

- Pérenniser un ou deux postes de chargés de mission en charge de la mise en œuvre du PCAET et du label CAE/Économie Circulaire
- Désigner des référents PCAET dans les services du Territoire de l'Ouest et intégrer leur fonction dans leur fiche de poste
- Identifier des référents PCAET dans les communes et les intégrer au réseau collectivité climat animé par la DEAL et l'ADEME
- Délibérer sur le programme d'actions PCAET dans les communes
- Proposer un service mutualisé Transition écologique aux communes (à l'instar du SIG)
- Créer une instance de travail et de suivi regroupant les référents lors de rendez-vous réguliers

Pilote de l'action

DATPH

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maître d'ouvrage

Avancement

À venir



Modalités de mise en œuvre

Coût global

150 000 euros sur 3 ans

Financeurs

Territoire de l'Ouest, ADEME

Partenaires

DGS / DGA Aménagement / DATPH

Moyens humains et techniques

1etp

Cibles

Collectivité elle-même

Calendrier

2024

2030



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

nb d'etp dédiés à la politique climat-air-énergie

Indicateurs existants ?

À identifier

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Réduction des émissions de gaz à effet de serre



Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

5.1.1 Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie



Indicateurs Label CAE

Ressources humaines dédiées Climat Air Énergie

Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET

Objectif 17 : Structurer une gouvernance pérenne en charge de la mise en œuvre du PCAET

Action 17.2 Assurer le pilotage et le portage de la politique climat-air-énergie



Description de l'action

Le comité de pilotage a pour tâche de traiter, au plus haut niveau, des questions climat air énergie.

Il effectue des choix et prend des décisions stratégiques pour la politique climat-air-énergie de la collectivité.

Celui-ci peut être commun à plusieurs démarches (Agenda 2030, Cit'ergie, Plan climat air énergie territorial, Contrat de Transition Écologique (CTE), Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), Territoire à énergie positive (TEPOS), etc.) dans la mesure où les questions énergétiques et climatiques y sont abordées de manière transversale.

Le portage politique de la stratégie climat air énergie est assuré.

Un ou plusieurs élus sont désignés comme référents sur les sujets climat-air-énergie et participent au comité de pilotage.



Actions opérationnelles

- Définir un comité de pilotage transversal et légitime, commun au PCAET et au Label CAE et intégrer les présentations / délibérations à la CDM
- Le comité de pilotage se réunit 1 fois par semestre pour suivre l'avancement des actions du PCAET
- Un groupe de travail interne est constitué du(des) chargé(s) de mission et des référents services et communes
- Le groupe de travail se réunit au moins 1 fois par trimestre pour assurer le suivi du PCAET et identifier les nouvelles actions en cours
- Une AMO externe peut être sollicitée pour aider à l'animation des groupes de travail et comité de pilotage

Pilote de l'action

DATPH

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maître d'ouvrage

Avancement

À venir



Modalités de mise en œuvre

Coût global

300 000 euros sur 3 ans

Financeurs

Territoire de l'Ouest, ADEME

Partenaires

DATPH

Moyens humains et techniques

2 etp

Cibles

Collectivité elle-même

Calendrier



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Nb de réunions de comité de pilotage
Nb de réunions de coordination CAE

Indicateurs existants ?

À identifier

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Réduction des émissions de gaz à effet de serre



Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

5.1.2 Assurer le pilotage et le portage de la politique climat-air-énergie



Indicateurs Label CAE

Nb de réunions du comité de pilotage

Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET

Objectif 17 : Structurer une gouvernance pérenne en charge de la mise en œuvre du PCAET

Action 17.3 Mettre en place un système de suivi et d'évaluation du PCAET



Description de l'action

Cette mesure porte sur le suivi et l'évaluation du programme d'actions climat air énergie.

La collectivité adopte une méthodologie claire et précise pour mettre à jour, évaluer l'efficacité et l'avancement de son plan d'actions en se basant sur des documents vérifiables et sur ses activités antérieures :

- réalisation annuelle
- basé sur des outils d'évaluation existants
- analyse de la planification des années précédentes (les actions planifiées et réalisées)
- renforcement/ajustement des mesures planifiées
- documentation des résultats
- communication interne et externe et renseignement des résultats basés sur des indicateurs



Actions opérationnelles

- Obtenir la labellisation CAE pour structurer le système de suivi du PCAET à travers les suivis annuels
- Intégrer le suivi de la mise en œuvre du PCAET dans le rapport développement durable de la collectivité
- Mettre en place d'un observatoire de suivi des indicateurs du PCAET, objectifs, fiches actions et indicateurs environnementaux
- Présenter le bilan annuel dans une instance d'élus
- Améliorer la connaissance de certains indicateurs et avoir des données à une échelle plus fine pour un meilleur suivi (exploration AGORAH-OER)

Pilote de l'action

DATPH

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maître d'ouvrage

Avancement

À venir



Modalités de mise en œuvre

Coût global

45 000 euros sur 3 ans

Financeurs

Territoire de l'Ouest, ADEME

Partenaires

DATPH

Moyens humains et techniques

0,2 etp

Cibles

Collectivité elle-même

Calendrier



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Mise à jour annuelle du tableau de suivi des indicateurs

Indicateurs existants ?

À identifier

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Réduction des émissions de gaz à effet de serre



Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

5.1.4 Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat-air-énergie



Indicateurs Label CAE

Actualisation et adaptation annuelle du programme d'action et ses indicateurs

Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET

Objectif 17 : Structurer une gouvernance pérenne en charge de la mise en œuvre du PCAET

Action 17.4 Financer la politique Climat Air Energie et réaliser une évaluation climat du budget



Description de l'action

La loi de finances pour 2024 entérine la généralisation des « budgets verts » pour les collectivités de plus de 3 500 habitants. L'article 191 demande aux collectivités d'analyser les impacts positifs ou négatifs de leurs dépenses d'investissement sur l'environnement à partir de leur compte administratif, c'est-à-dire à partir des dépenses réalisées. Ce document, intitulé « Impact du budget pour la transition écologique », sera annexé au prochain budget voté. C'est également ce qu'on appelle plus communément un « budget vert ». Techniquement, pour réaliser l'analyse, les collectivités pourront s'appuyer sur la taxonomie verte européenne mais c'est surtout un arrêté à venir (Juin 2024), conjoint des ministres chargés des collectivités territoriales et du budget, à l'issue d'une concertation avec les associations d'élus, qui donnera le cadre d'analyse aux collectivités.

Cette « annexe verte » va permettre à chaque collectivité de savoir combien elle dépense en faveur et en défaveur de la transition écologique, mais aussi, au niveau national, la production d'un tel document par les collectivités dans leur ensemble va permettre de connaître le volume d'investissements « verts » réalisés au niveau local.



Actions opérationnelles

- S'organiser pour être conforme au décret précisant les modalités de mise en œuvre de l'annexe verte (Budget vert)
- Mettre en place la démarche de mise à jour annuelle du budget vert en impliquant les différentes directions
- Institutionnaliser des moments d'échange sur les enjeux environnementaux lors des discussions budgétaires avec les élus au travers du budget vert

Pilote de l'action

Direction des Finances, DATPH

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maître d'ouvrage

Avancement

À venir



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

45 000 euros sur 3 ans

Financeurs

Territoire de l'Ouest

Partenaires

Territoire de l'Ouest - Direction des Finances, DATPH

Moyens humains et techniques

0,2 etp

Cibles

Collectivité elle-même

Calendrier



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Réalisation du budget vert
Estimation du budget concourrant à la politique CAE

Indicateurs existants ?

À identifier

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Réduction des émissions de gaz à effet de serre



Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

5.2.1 Financer la politique Climat Air Energie et réaliser une évaluation climat du budget



Indicateurs Label CAE

Budget Climat-Air-Énergie
Valorisation de CEE

Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET

Objectif 18 : Sensibiliser et former les acteurs du territoire et le grand public sur les enjeux liés aux thématiques climat-air énergie

Action 18.1 Mettre en place un programme de formation énergie-climat pour les agents



Description de l'action

La collectivité doit proposer des actions de sensibilisation et de formation sur l'adaptation au changement climatique, la pollution de l'air, les émissions de GES (gaz à effet de serre), les énergies renouvelables et la maîtrise des consommations d'énergie à ses élus et à l'ensemble de ses agents (techniciens, directeurs, ...).



Actions opérationnelles

- Organiser des formations Climat et adaptation à destination des agents (catalogue ADEME)
- Organiser des ateliers de sensibilisation (type Fresque du climat ou autres fresques) à destination des agents
- Présenter le bilan annuel du PCAET aux différents services en présence des directeurs

Pilote de l'action

Direction des Ressources Humaines, DATPH

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maître d'ouvrage

Avancement

À venir



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

100 000 euros sur 3 ans

Financeurs

Territoire de l'Ouest, ADEME

Partenaires

Territoire de l'Ouest - Direction des Ressources Humaines, DATPH

Moyens humains et techniques

0,2 etp et formations

Cibles

Agents du Territoire de l'Ouest

Calendrier



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Nb d'agents formés

Indicateurs existants ?

À identifier

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Réduction des émissions de gaz à effet de serre



Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

5.1.3 Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques climat-air-énergie



Indicateurs Label CAE

- Nb de formations
- Évaluation des acquis de la formation
- Évaluation du passage à l'action suite à la formation
- Enquête de satisfaction

Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET

Objectif 18 : Sensibiliser et former les acteurs du territoire et le grand public sur les enjeux liés aux thématiques climat-air énergie

Action 18.2 Mettre en place un programme et de sensibilisation de formation énergie-climat pour les élus



Description de l'action

Pour comprendre les enjeux complexes, prendre des décisions informées et répondre aux préoccupations des citoyens, les élus ont besoin de se former aux enjeux de la transition écologique des collectivités.



Actions opérationnelles

- Organiser des formations Climat et adaptation à destination des élus (catalogue ADEME)
- Proposer des évènements de sensibilisation des élus aux enjeux du PCAET
- Organiser des conférences et interventions d'expert à destination des élus
- Organiser des visites de sites exemplaires pour la TE pour les élus

Pilote de l'action

Direction des Ressources Humaines, DATPH

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maître d'ouvrage

Avancement

À venir



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

50000 euros sur 3 ans

Financeurs

Territoire de l'Ouest, ADEME

Partenaires

Territoire de l'Ouest - Direction des Ressources Humaines, DATPH

Moyens humains et techniques

0,2 etp et formations

Cibles

Élus du Territoire de l'Ouest

Calendrier



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Nb d'évènements organisés

Indicateurs existants ?

À identifier

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Réduction des émissions de gaz à effet de serre



Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

5.1.3 Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques climat-air-énergie



Indicateurs Label CAE

Nb d'actions de sensibilisation et de formation
Enquête de satisfaction

Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET

Objectif 18 : Sensibiliser et former les acteurs du territoire et le grand public sur les enjeux liés aux thématiques climat-air énergie

Action 18.3 Impulser une politique d'éducation populaire en faveur de la transition écologique



Description de l'action

La collectivité mobilise les citoyens dans le processus de décision et organise, en collaboration avec le service public concerné, des groupes de travail et des dispositifs participatifs variés relatifs aux projets climat-air-énergie. Elle incite les citoyens aux comportements et à la consommation éco-responsables et soutient, sensibilise les relais d'opinion (partis politiques, associations, ONG) pour qu'ils deviennent des modèles d'exemplarité et exercent une influence sur les habitants pour qu'ils agissent en conformité avec la politique climat-air-énergie de la collectivité. Elle développe des actions d'éducation populaire et de sensibilisation à la problématique climat-air-énergie dans les établissements scolaires et les quartiers en s'appuyant sur les associations locales. Ces actions sont variées (forme et contenu), et impliquent les élèves, les habitants, les associations. Autant que possible, elles s'intègrent dans un projet global et cohérent.



Actions opérationnelles

- S'appuyer sur les sciences sociales pour amener la population à intégrer les défis de la transition écologique dans leur quotidien
- S'appuyer sur les médiateurs et les associations
- Mener des actions éducatives dans les écoles avec les associations, en appui ARB et monde économique
- Rendre plus publiques les données du territoire
- Favoriser les initiatives sur le territoire, en s'appuyant sur toutes les associations présentes (peu importe le sujet)

Pilote de l'action

SPST ou SDHAT animateur PCAET

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Accompagnement et soutien

Avancement

À venir



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

À évaluer

Financeurs

Territoire de l'Ouest, communes, ADEME

Partenaires

AREP
Territoire de l'Ouest
Commune de St Leu
SPL HR sur les lycées pour le compte de la Région
réserve marine, office de l'eau, gpm LP

Moyens humains et techniques

À déterminer

Cibles

Habitants

Calendrier



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Nb d'habitants
Nb de quartiers
Nb d'actions menées

Indicateurs existants ?

A créer

Fréquence de mise à jour des indicateurs

À définir

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

6.5.1 Mobiliser la société civile en développant la concertation
6.5.3 Développer des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de petite enfance



Indicateurs Label CAE

Nb d'actions de sensibilisation

Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET

Objectif 18 : Sensibiliser et former les acteurs du territoire et le grand public sur les enjeux liés aux thématiques climat-air énergie

Action 18.4 Organiser un grand évènement annuel autour du Climat sur le Territoire de l'Ouest



Description de l'action

L'idée est d'ancrer le PCAET dans les esprits et d'utiliser cet évènement comme une incitation pour tous les acteurs à la mise en œuvre tout en mettant en avant les actions les plus exemplaires, et utiliser ce moment comme un moment de mobilisation, de sensibilisation et d'éducation.



Actions opérationnelles

- Mettre en place un groupe de travail en charge de la réflexion sur l'organisation de cet évènement
- Voter un budget annuel pour son organisation (prendre un prestataire externe)
- Organiser des retours d'expériences des services et des partenaires du Territoire de l'Ouest
- Organiser des conférences et interventions d'expert

Pilote de l'action

DATPH

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maître d'ouvrage

Avancement

À venir



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

30 000 euros par an

Financeurs

Territoire de l'Ouest

Partenaires

DATPH

Moyens humains et techniques

1 etp + prestataire externe

Cibles

Toutes parties prenantes (public, acteurs économiques, agents, élus...)

Calendrier

2024

2030



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Lancement du projet

Indicateurs existants ?

À identifier

Fréquence de mise à jour des indicateurs

À définir

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET

Objectif 18 : Sensibiliser et former les acteurs du territoire et le grand public sur les enjeux liés aux thématiques climat-air énergie

Action 18.5 Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire



Description de l'action

La collectivité doit établir chaque année un plan de communication spécifique climat-air-énergie et le met à jour régulièrement. Il fixe les objectifs, distribue les tâches et responsabilités et planifie les différentes actions de communication qui seront conduites en continu (par groupes cibles, avec tous les médias). L'identité climat air énergie de la collectivité est déclinée dans ce plan de communication et toutes les actions menées sont exemplaires en matière d'éco-responsabilité.



Actions opérationnelles

- Créer une page internet publique dédiée au PCAET
- Lister les actions de communication menées chaque année par le Territoire de l'Ouest (événements, expositions, plaquettes, magazines, TV, réseaux sociaux...) pour y intégrer une communication autour des thématiques du PCAET (mobilité, déchets, énergie, économie circulaire...)
- Intégrer les thématiques autour du développement durable, de l'énergie, du climat, de l'environnement dans les actions de communication du Territoire de l'Ouest
- Créer et distribuer une plaquette dédiée au PCAET

Pilote de l'action

Direction de l'Information et de la Communication, DATPH

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maître d'ouvrage

Avancement

À venir



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

Budget à définir

Financeurs

Territoire de l'Ouest, ADEME

Partenaires

DATPH

Moyens humains et techniques

1 etp

Cibles

Toutes parties prenantes (public, acteurs économiques, agents, élus...)

Calendrier

2024

2030



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de communications autour du PCAET
Nombre de manifestation/actions de communication sur le climat, air et l'énergie par an
Nombre de communications citant le PCAET

Indicateurs existants ?

A créer

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés

1 communication par mois

Résultats attendus

Aide à la mise en œuvre du PCAET



Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

6.1.3 Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire



Indicateurs Label CAE

Nombre de manifestation/actions de communication sur le climat, air et l'énergie par an

Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET

Objectif 19 : Montrer l'exemplarité du Territoire de l'Ouest et des communes membres

Action 19.1 Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique



Description de l'action

La collectivité doit intégrer autant que possible dans ses marchés publics d'achat de biens matériels ou de services, des critères d'efficacité énergétique, de réduction de l'impact environnemental (y compris qualité de l'air), de coût du cycle de vie s'ils existent, par exemple pour :

- l'acquisition de matériel de bureau (ordinateur, imprimante, papier...)
- le matériel et fournitures d'entretien (y compris détergents pour le nettoyage, lubrifiants)
- les autres marchés/achats ayant un impact sur le climat (par ex. l'alimentation)



Actions opérationnelles

- Travail de définition des besoins et des possibilités de clauses environnementales pour formaliser des clauses spécifiques internes à intégrer dans les marchés de maîtrise d'œuvre ;
- Améliorer la stratégie du bon achat de la collectivité (SBA-Stratégie du bon achat et SPASER - Schéma des achats publics socialement et écologiquement soutenables) pour une meilleure prise en compte d'une stratégie bas carbone ;
- Communiquer et former les services à l'application de ces critères lors de la rédaction d'appel d'offres
- Intégrer dans les appels d'offre des critères pour favoriser les ACI (ateliers et chantiers d'insertion) et les acteurs de l'Économie sociale et solidaire
- Réaliser un bilan annuel de la mise en œuvre des bonnes pratiques

Pilote de l'action

Direction de la Commande Publique + Appui DATPH

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maître d'ouvrage

Avancement

En cours



Modalités de mise en oeuvre

Coût global

À évaluer

Financeurs

Territoire de l'Ouest

Partenaires

Territoire de l'Ouest - Toutes les directions opérationnelles

Moyens humains et techniques

Externalisation partielle/
10% ETP (Directeur adjoint)/10% ETP SPST

Cibles

Prévues dans le SPASER

Calendrier



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Bilans du SPASER

Indicateurs existants ?

Oui

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Allongement de la durée d'usage



Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

5.2.2 Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique



Indicateurs Label CAE

Achats publics avec considération environnementale

Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET

Objectif 19 : Montrer l'exemplarité du Territoire de l'Ouest et des communes membres

Action 19.2 Montrer l'exemplarité de la collectivité sur son patrimoine et ses compétences



Description de l'action

La collectivité doit disposer d'un bilan énergétique et technique de tous les bâtiments et équipements publics significatifs. Ce bilan inclut des éléments sur les consommations d'énergie, les gaz à effet de serre, les énergies renouvelables, la qualité de l'air intérieur.

Elle doit mettre en place un système de contrôle régulier des consommations d'énergie de ses bâtiments municipaux et équipements (incluant un outil de comptabilité énergétique par usage pour suivre les consommations dans le temps, avec notamment des compteurs communicants), permettant l'optimisation de son exploitation.

Elle doit formuler une stratégie patrimoniale permettant de planifier et de phaser son évolution à 5 ou 10 ans (extension, réhabilitation, démolition, réaffectation, vente...), en cohérence avec des objectifs de réduction des émissions GES et de consommation énergétique de ses bâtiments.



Actions opérationnelles

• Mise en œuvre des actions du Bilan des émissions des gaz à effet de serre des compétences et patrimoines du Territoire de l'Ouest, mis à jour tous les trois ans

Moyens généraux / Service maintenance :

• Recrutement d'un responsable de service maintenance dont certaines tâches seront :

- Identifier les gros consommateurs (viser les bâtiments générant 50% des consommations) et réaliser un audit énergétique - audit énergétique complet sur le siège
- Effectuer le relevé chaque mois pour les bâtiments les plus consommateurs/les grandes installations ; effectuer des relevés périodiques pour les installations plus petites (surface climatisée < 500 m2).
- Faire un bilan annuel par bâtiment de la dépense d'énergie de l'EPCI et en présenter une synthèse aux élus et aux services
- Mettre en place le suivi en temps réel des consommations
- Optimiser l'utilisation de la GTB au siège du Territoire de l'Ouest

Moyens généraux/Patrimoine:

- Mettre en œuvre de mesures d'optimisation des performances énergétiques du patrimoine (rénovation, construction..) et d'amélioration de la qualité de l'air intérieur
- Mettre en œuvre de mesures d'amélioration des performances issues du diagnostic de l'éclairage public

• Élaborer un schéma directeur du patrimoine (action à relancer)

• Encourager les communes à faire de même et les accompagner (gestionnaire de flux)

Pilote de l'action

Direction des moyens généraux
Direction du patrimoine
DATPH

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maître d'ouvrage

Avancement

En cours



Modalités de mise en œuvre

Coût global

DMG : peu d'impact financier, sensibilisation et règles de conduite à mettre en place
30 000 euros (coût estimé de logiciels et de programmeurs éventuels)

Financeurs

Territoire de l'Ouest, Fonds vert

Partenaires

EDF (site WEB des consommations détaillées)

Moyens humains et techniques

DMG : activités relevant des missions du responsable de service en cours de recrutement (prise de poste 2nd semestre 2024)

Cibles

Collectivité elle-même

Calendrier

2024

DMG : 2026



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

Consommation en kWh/m² (par bâtiment ?)
 Production annuelle EnR en kWh
 Nombre de bâtiments suivis
 Nombre de points lumineux rénovés énergétiquement

Indicateurs existants ?

Oui

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés

À définir

Résultats attendus

Réduction des consommations énergétiques



Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

- 2.1.1 Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics
- 2.1.2 Elaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation
- 2.1.3 Etre exemplaire sur les bâtiments publics neufs et rénovés



Indicateurs Label CAE

- Part de bâtiments de classe F ou G selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)
- Part de bâtiments de classe A ou B selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)
- Consommation énergétique du patrimoine bâti
- Part de bâtiments de classe F ou G selon le DPE pour les GES (ou équivalent)
- Part de bâtiments de classe A ou B selon le DPE pour les GES (ou équivalent)

Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET

Objectif 19 : Montrer l'exemplarité du Territoire de l'Ouest et des communes membres

Action 19.3 Montrer l'exemplarité de la collectivité dans sa mobilité



Description de l'action

La collectivité dispose d'une planification des déplacements sur son territoire (plan de mobilité, plan de mobilité simplifié , ...) avec des indications concrètes et des orientations stratégiques pour :

réduire le trafic motorisé individuel - l'autosolisme
 promouvoir les modes actifs (marche, vélo,), l'intermodalité et les mobilités partagées
 Promouvoir une logistique urbaine durable
 promouvoir les carburants alternatifs (électrique batterie, bioGNV, hydrogène) et l'hippomobilité, développer l'offre d'infrastructures de recharge
 rendre accessible la mobilité pour tous et sur l'ensemble du territoire
 promouvoir/étendre les transports publics
 lutter contre la pollution sonore et l'étalement urbain
 organiser les conditions d'approvisionnement de l'agglomération
 réglementer la localisation des équipements et aménagements générateurs de trafic (centres commerciaux, écoles ...) en fonction de leur desserte en transport en commun, modes actifs...
 limiter les émissions de polluants atmosphériques liés aux déplacements
 préserver la biodiversité...
 Cette planification est spatialisée et est dotée d'un dispositif de suivi et de contrôle avec des objectifs, du suivi et de l'évaluation de la politique de mobilité des collectivités (dont impact sur les gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques), en associant l'ensemble des acteurs concernés.
 Le plan de mobilité devra être élaboré en tenant compte de la coordination stratégique et opérationnelle entre l'AOM locale et la région.
 Le PDM doit être compatible avec le PCAET ou prendre en compte les PCAET s'il y en a plusieurs dans le périmètre du PDM.



Actions opérationnelles

DMT

- Révision du PDU en PDM (plan de mobilité) ambitieux
- Encourager le covoiturage entre agents

Moyens généraux

- Mise à disposition de VAE pour les agents et mise en place des conditions d'utilisation (douches, emplacements...)
- Amélioration du bilan carbone de la flotte de véhicules du Territoire de l'Ouest (acquisition de véhicules électriques, hybrides)
- Poursuivre le déploiement de bornes de recharges électriques sur les sites du Territoire de l'Ouest
- Installation de panneaux photovoltaïques pour alimenter les bornes
- Optimiser l'utilisation des véhicules pour une meilleure efficacité et rationaliser l'utilisation du parc automobile
- Formation à l'écoconduite des agents
- Intégrer des clauses environnementales (par ex lavage à sec) pour le marché de lavage des véhicules

Pilote de l'action

Direction de la mobilité TO
 Moyens généraux

Niveau d'intervention du Territoire de l'Ouest

Maître d'ouvrage

Avancement

En cours : 4 nouvelles bornes installées en avril-mai 2024 / déploiement d'une borne par site délocalisé avant fin 2024



Modalités de mise en œuvre

Coût global

300 000 euros

Financeurs

Territoire de l'Ouest
 Etat

Partenaires

Appui aux territoires

Moyens humains et techniques

DMG : activités relevant des missions du responsable de cellule du Parc Auto / Logiciel dédié GMINI de suivi du parc / DRH en soutien pour la mise en place des sessions d'écoconduite des agents

Cibles

Collectivité elle-même

Calendrier

mars-24

2030



Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat

DMG : nbre de bornes installées / installation des panneaux photovoltaïques / taux d'utilisation des VAE / taux de roulage des véhicules en fonction des mises à disposition / 1 formation écoconduite par an

Indicateurs existants ?

Oui

Fréquence de mise à jour des indicateurs

Annuelle

Objectifs chiffrés

DMG : Economie réalisée sur le déploiement des VE et VAE

Résultats attendus

Réduction des émissions de gaz à effet de serre



Informations Label CAE

Chapitres Label CAE

1.2.2 Organiser les mobilités sur le territoire
4.1.2 Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la collectivité



Indicateurs Label CAE

Consommation annuelle d'énergie des véhicules
Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle des agents de la collectivité